

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

SEINE-MARITIME

Rouen, le vendredi 15 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

Invités

Structure	Titre	Nom
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Monsieur le Directeur	Jean KUGLER
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur le Directeur	Olivier MORZELLE
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet	Jean-Benoît ALBERTINI
Sous-Préfecture de Dieppe	Monsieur le préfet de la Seine-Maritime	Pascal VION
Sous-Préfecture du Havre	Monsieur le Sous-Préfet du HAVRE	Gilles QUENEHERVE
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie	Monsieur le Directeur adjoint	Olivier DEGENMANN
Direction Départementale de la Protection des Populations de Seine-Maritime	Madame la Directrice	Thanya LAHLOU
Direction Inter-Régionale de la Mer – Manche Est – Mer du Nord	Monsieur le Directeur	Hervé THOMAS
Agence de l'Eau Seine Normandie AESN	Madame la directrice	Pascale FAUCHER
Agence Régionale de Santé de Normandie - ARS	Monsieur le Directeur	Thomas DEROCHE
Office Français de la Biodiversité Service Départemental de la Seine-Maritime - OFB	Monsieur le Directeur régional	Antoine DERIEUX

BRGM – bureau de recherches géologiques et minières	Monsieur le Directeur	Manuel PARIZOT
Office National des Forêts Agence Territoriale de Rouen - O.N.F	Monsieur le Directeur par intérim	Paul MASSET
Conseil Départemental de la Seine-Maritime - CD76	Monsieur le Président	Bertrand BELLANGER
Région Normandie	Monsieur le Président	Hervé MORIN
Association ADM 76	Monsieur le Président	Denis MERVILLE
Association des Maires Ruraux de Seine-Maritime AMR 76	Monsieur le Président	Jean-François LEMESLE
Métropole Rouen Normandie	Monsieur le Président	Nicolas MAYER- ROSSIGNOL
Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise	Monsieur le Président	Nicolas LANGLOIS
Communauté de communes Caux-Austreberthe	Monsieur le Président	Christophe BOUILLON
Communauté de Communes Inter-Caux Vexin	Monsieur le Président	Éric HERBET
Communauté de communes - Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle	Monsieur le Président	Christian ROUSSEL
Communauté d'Agglomération - Caux – Seine – Agglo	Madame la Présidente	Virginie CAROLO- LUTROT
Communauté d'agglomération - Fécamp Caux Littoral	Monsieur le président	Laurent VASSET
Communauté de communes - Bray Eawy	Monsieur le Président	Nicolas BERTRAND
Communauté de communes - Campagne de Caux	Monsieur le Président	Serge GIRARD
Communauté de communes - Côte d'Albâtre	Monsieur le Président	Jérôme LHEUREUX
Communauté de communes – Londinières	Madame la Présidente	Armelle BILOQUET
Communauté de communes - Plateau de Caux Doudeville Yerville	Monsieur le Président	Jean-Nicolas ROUSSEAU
Communauté de communes - Terroir de Caux	Monsieur le Président	Olivier BUREAUX
Communauté de communes - Région d'Yvetot	Monsieur le Président	Gérard CHARASSIER
Communauté de communes des 4 rivières	Monsieur le Président	Éric PICARD
Communauté de communes des Villes Sœurs	Monsieur le Président	Eddie FACQUE
Communauté de communes Falaises du Talou	Monsieur le Président	Patrice PHILIPPE
Le Havre Seine Métropole (communauté urbaine)	Monsieur le Premier Ministre	Edouard PHILIPPE

Chambre agriculture de Seine-Maritime – CA76	Madame la Présidente	Laurence SELLOS
Chambre de commerce et d'industrie Normandie – CCI Normandie	Monsieur le Président	Gilles TREUIL
Chambre de commerce et d'industrie Rouen Métropole – CCI ROUEN	Monsieur le Président	Vincent LAUDAT
CMA Normandie – Direction Territoriale de la Seine-Maritime	Monsieur le Président	Christophe DORÉ
Association France Nature environnement Normandie - FNE	Monsieur le Président	Joël GERNEZ
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime	Monsieur le Président	Bruno VALET
Centre Normand de la Pêche, de l'Aquaculture et des Cultures Marines - CENOPAC	Monsieur le Président de la Région Normandie	Hervé MORIN
Association pour la gestion des usages agricoles de l'eau en Seine-Maritime – GEAU 76	Monsieur le Président	Samuel CREVECOEUR
Association des industriels de la ZIP du Havre - SYNERZIP-LH	Monsieur le Président	Yves LEFEBVRE
UPSIDE boucles de Rouen Union pour la synergie industrielle et le développement économique des boucles de Rouen	Monsieur le Président	Régis SAADI
INCASE - Industries Caux Seine	Monsieur le Président	Jean-Philippe PETIT
Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie - FRTP	Monsieur le Président	Régis BINET
Fédération Française Des Associations Syndicales Autorisées De Propriétaires Riverains De Rivières Non Domaniales - ASA	Madame la Présidente	Clotilde MARCHAND
Association Syndicale Autorisée de la Bresle (ASA)	Monsieur le Président	Gérard CHAIDRON
Association Syndicale Autorisée des rivières de la Valmont et de la Ganzeville (ASA)	Monsieur le Président	Jean-Marie CROCHEMORE
Association Syndicale Autorisée de la rivière de la Scie (ASA)	Madame la Présidente	Clotilde MARCHAND
Association Syndicale Autorisée propriétaires riverains de l'Yère (ASA)	Monsieur le Président	Jean-Michel HEURTAUX
Association UFC Que Choisir	Madame la Directrice	Danièle CALLE
Comité Régional de Normandie de Canoë-Kayak	Monsieur le Président	Vincent FLEURIOT
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime	Monsieur le Président	José DOMÉNÉ-GUÉRIN
Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime - SML76	Monsieur le Président	Alain BAZILLE
Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande – SMGSN	Monsieur le Président	Julien DEMAZURE
Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval – SIDESA	Monsieur le Président	Laurent VASSET

Association des syndicats de bassin versant – ASYBA	Monsieur le Président directeur	Bastien CORITON
Syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec	Monsieur le Président	Benoît ANQUETIN
Syndicat Mixte du bassin versant de l'Yères et de la Côte	Monsieur le Président	Christophe GUILBERT
Syndicat Mixte du bassin de l'Epte	Monsieur le Président	Jérôme VREL
Syndicat mixte du bassin de la Bresle	Madame la Présidente	Virginie LUCOT-AVRIL
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec	Monsieur le Président	Jean-François CHEMIN
SAGE de la vallée de l'Yères	Monsieur le Président	Christophe GUILBERT
SAGE de la vallée de la Bresle	Madame la Présidente	Virginie LUCOT-AVRIL
SAGE de la vallée du commerce	Monsieur le Président	Didier FERON
SAGE des 6 vallées	Monsieur le Président	Sylvain GARAND
Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine	Monsieur le Président	Bastien CORITON
Syndicat intercommunal du bassin versant de la Fontaine la Caboterie et Saint Martin de Boscherville	Monsieur le Président	Thierry CHAUVIN
Syndicat des Bassins Versants du Dun et de la Veules	Monsieur le Président	Philippe DUFOUR
Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Ganzeville et de la Valmont	Monsieur le Président	Antoine SERVAIN
Syndicat des rivières Valmont et Ganzeville	Monsieur le Président	Jean-Marie CROCHEMORE
Syndicat Mixte des Bassins Versants la Durdent	Monsieur le Président	Michel FILLOCQUE
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques	Monsieur le Président	Frédéric WEISZ
Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie	Monsieur le Président	Nicolas LEFORESTIER
Syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de l'Epte	Monsieur le Président	Dominique RIMBERT
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle	Monsieur le Président	Daniel BUQUET
Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable – ANBDD	Madame la Directrice	Hélène GAUTHIER
Mission Interdépartementale pour le Recyclage des Sous-Produits de l'Assainissement en Agriculture - MIRSPAA	Monsieur le Président	Patrice FAUCON
Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval - GIPSA	Madame la Directrice	Elise AVENAS
Association de Recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol - AREAS	Monsieur le Président	Antoine SERVAIN

Groupe Interdisciplinaire d'Étude du Climat Normand - GIEC	Monsieur le Président	Hervé MORIN
Université de Rouen - Département Géosciences et Environnement	Monsieur le Directeur	Matthieu FOURNIER
Comité pour le développement du tourisme et des sports nautiques - CTSN	Madame la Présidente	Françoise GUILLOT
Comité Régional des Pêches de Normandie – CRPM	Monsieur le Président	Dimitri ROGOFF
antenne de Dieppe Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins CRPM	Monsieur le Directeur	Marc DELAHAYE
Syndicat des Pisciculteurs de Normandie et d'Île de France – SNPF – IDF	Monsieur le Président	Pascal GOUMAIN
SIAEPA de Frichemesnil, Grugny et la Houssaye Béranger	Monsieur le Président	Jean-Marie EDDE
SIAEPA de Blangy Bouttencourt	Monsieur le Président	Éric ARNOUX
SIAEPA des Sources de l'Yères	Monsieur le Président	Stéphane POTEAUX
SIAEPA de la Vallée de l'Yères	Monsieur le Président	Jean-Paul DELOBEL
SIAEPA de la région de Fécamp Sud Ouest	Monsieur le Président	Jean-Marie CROCHEMORE
SIAEPA de la région Dieppe-Nord	Monsieur le Président	Patrice PHILIPPE
SMA Bresle Littoral	Monsieur le Président	Laurent JACQUES
SMEA Caux Central	Monsieur le Président	Francis ALABERT
SMAEPA de la région de Sierville	Monsieur le Président	Xavier VANDENBULCKE
SAIEPA de la région des Grandes Ventes	Monsieur le Président	Matthieu GILBERT
SIAEPA de la région de St-Léger-aux-Bois	Monsieur le Président	Thierry BLONDIN
SIEA Caux Nord Est	Monsieur le Président	Martial FROMENTIN
SMAEPA de la région de Yerville	Monsieur le Président	Alain PETIT
SIAEPA de la région de Sigy-en-Bray	Monsieur le Président	Francis BOURGUIGNON
SIAEPA O2 BRAY	Monsieur le Président	Hervé GUERARD
SAEPA Bray Sud	Monsieur le Président	Emmanuel BROUX
SIAEPA du Crevon	Monsieur le Président	François DELNOTT

SIAEPA les 3 Sources Cailly, Varenne, Béthune	Monsieur le Président	Georges MOLMY
SIAEPA de la région de St-Laurent-en-Caux	Monsieur le Président	Philippe COTE
SIAEPA de la région de Montville	Monsieur le Président	Gaël FOULDRIN
SIAEPA de la région de Colleville	Monsieur le Président	Pascal LECOURT
SIAEPA de Cuy-St-Fiacre	Monsieur le Président	Christian DUCROCQ
SIAEPA de la région de Valmont	Monsieur le Président	Laurent VASSET
SIAEPA de la région de Doudeville	Monsieur le Président	Michel FILLOCQUE
SIAEPA de la région Forges-Est	Monsieur le Président	Philippe DION
SIAEPA de la région de Rieux-Monchaux Soreng	Monsieur le Président	Christian ROUSSEL
SIAEPA de Grigneuseville et de Bellencombre	Monsieur le Président	Christophe COQUATRIX
SIAEPA de la région de Nesle-Pierrecourt	Monsieur le Président	Didier DEBLANGY
SMAEPA de la Béthune	Monsieur le Président	Lionel PERRÉ
SIAEPA de la Vallée de l'Eaulne	Madame la Présidente	Chantal BENOIT
SIAEPA de la région de Toussaint Contremoulins	Monsieur le Président	Jean-Marie CROCHEMORE
SIAEPA de la région de Mont-Cauvaire	Monsieur le Président	Serge VALLEE
SIAEPA du Plateau d'Aliermont	Monsieur le Président	Christophe FROMENTIN
SIAEPA de la région de Vieux Rouen sur Bresle	Monsieur le Président	Bruno BORGEO
SIAEPA de Wanchy Douvrend	Monsieur le Président	Benoit DUNET
SIGE Bray Bresle Picardie	Monsieur le Président	Dany DELABOUGLISE
SIAEPA de l'Andelle et ses plateaux	Monsieur le Président	Pascal CALAIS
SIAEPA de Blargies	Monsieur le Président	Gérard DECORDE
Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg - SERPN	Monsieur le Président	Dominique MEDAERTS
SI Urbain d'AEP de la Basse Bresle	Madame la Présidente	Marylise BOVIN
Commune d'Aumale	Madame le Maire	Virginie LUCOT- AVRIL

Commune de Bosc-le-Hard	Monsieur le Maire	Philippe VINCENT
Commune d'Envermeu	Monsieur le Maire	Patrick LEROY
Commune de Montville	Madame le Maire	Anne-Sophie CLABAUT
Commune de St-Nicolas-d'Aliermont	Madame le Maire	Blandine LEFEBVRE
Commune de St-Saëns	Madame le Maire	Karine HUNKELER
Commune de Cottévrard	Monsieur le Maire	Fabrice GAMELIN
Commune de Croixdalle	Monsieur le Maire	Jean-Paul MARTEL
Commune de Gaillefontaine	Monsieur le Maire	Jean-Pierre HENRY
Commune de Londinières	Madame le Maire	Armelle BILOQUET
Commune de Elbeuf-en-Bray	Monsieur le Maire	Gérard FLEURY
Commune de Forges-les-Eaux	Madame le Maire	Christine LESUEUR
Commune de Serqueux	Monsieur le Maire	Thomas HERMAND
EAUX de NORMANDIE	Monsieur le Directeur adjoint	Benjamin BOULENGER
LHOTELLIER EAU	Madame la Directrice des travaux	Marine BOUILLY
SAUR de Normandie	Monsieur le Responsable	Laurent VASSE
Route et Eau / STGS	Madame la responsable Gestion Performance	Martine BODENAN
VEOLIA	Monsieur le Directeur des opérations région Normandie	François DEBERLES
ARLANXEO		

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bertrand BELLANGER, président.

M. Bertrand BELLANGER, président :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Sénateur, Mesdames les Vice-présidentes du Département, Madame Cécile SINEAU-PATRY à mes côtés, Madame Virginie LUCOT-AVRIL que j'ai aperçue, saluer les conseillers départementaux de la Seine-Maritime qui sont avec nous, Mesdames, Messieurs les élus de notre Département, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, c'est avec plaisir que je vous accueille cet après-midi à l'Hôtel du Département et nous nous retrouvons pour le deuxième Comité départemental de l'eau. Monsieur le Préfet, je vous suis attaché à cette démarche volontariste et de prospective ainsi qu'à la langue française et à notre histoire.

Je veux vous dire qu'il ne vous aura pas échappé que j'ai parlé du deuxième Comité départemental de l'eau et non pas du second, puisque les mots ont un sens. Je souhaite qu'il se tienne un troisième et ainsi de suite. Nous retrouvons cette distinction entre deuxième et second dans la façon de nommer les choses. On parle ainsi de deuxième République quand on préfère évoquer le Second Empire. Pourtant, cette distinction n'a pas toujours été claire. C'est sans nul doute le président MAC-MAHON qui a, malgré lui, imposé la République en France. Son mandat a été marqué par des bons mots qui l'ont fait connaître malgré lui. Pris au dépourvu face aux dégâts d'une grave crue à Toulouse, face à la Garonne, que dit-il ? « Que d'eau, que d'eau ». Le Préfet de la Haute-Garonne, dans un excès de zèle, lui aurait répondu : « Et encore, Monsieur le Président, vous n'en voyez que le dessus ». Tout cela nous ramène ainsi à l'eau, à ce deuxième Comité départemental de l'eau où nous avons décidé de ne pas rester à la surface des choses. Aujourd'hui, c'est la première rencontre étape de notre démarche après son lancement en mai dernier, nous nous en souvenons.

Nous poursuivons ainsi ce que nous avons annoncé, c'est-à-dire se doter d'un organisme pour identifier nos fragilités, réfléchir collectivement, partager nos connaissances, nous coordonner pour agir à moyen comme à long terme et anticiper les conséquences du changement climatique, car notre futur est le présent actuel du sud de la France. Dès lors, ne rien faire serait une faute. Ce comité est l'instance où nous pouvons préparer l'avenir ensemble copiloté avec la préfecture, Monsieur le Préfet, il a vocation à être le lieu de définition des stratégies d'action pour la gestion de l'eau dans le département de la Seine-Maritime.

Notre département est, par son seul nom, une affaire d'eau. Permettez-moi de vous rappeler que jusqu'en 1955, il était nommé « la Seine-Inférieure », rappel clair de sa situation géographique en aval du fleuve qui le délimite majoritairement au sud. L'évolution de nom a été en partie motivée par la volonté de faire ressortir l'aspect maritime de notre département, il fallait rendre palpables nos 130 km de façade maritime. Historiquement, la Seine-Maritime a été à la pointe en matière de gestion de l'eau, puisqu'il y avait un sens pour son agriculture fertile, pour son industrie précoce et stratégique et pour ses habitants. Acteur historique de l'eau, le Département de la Seine-Maritime mène une politique active depuis plus de 30 années par son animation territoriale sur l'ingénierie et sa politique des aides.

Chaque année, Mesdames et Messieurs, près de 5 millions d'euros sont consacrés à la politique de l'eau au Département de la Seine-Maritime. En décembre dernier, le Conseil départemental a adopté la révision de sa politique de l'eau présentée par Cécile SINEAU-PATRY. Elle comporte notamment l'élargissement de l'aide à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers. Elle est déjà active pour les collectivités. C'était un engagement pris en 2021. Nous l'avons tenu pour moitié. Une Commission permanente qui sera pleinement tenue très prochainement au mois de mai devrait en décider.

En parallèle à nos travaux, un plan départemental de l'eau est en cours d'élaboration. Son état d'avancement vous sera présenté au cours de ce Comité. Il doit alimenter notre réflexion. Selon ses conclusions prévues pour fin 2025, la politique départementale de l'eau pourrait être renouvelée.

Mesdames et Messieurs, ainsi, nous voulons marcher dans les pas de nos aînés. Leur bon sens paysan les conduisait à la prévoyance. Ils savaient qu'une année ne fait pas l'autre. L'année 2023 a été plutôt bonne, l'hiver a été pluvieux. Grâce à l'Observatoire départemental de l'eau, Monsieur le Préfet, nous pouvons constater sur la carte en ligne et mise à jour en temps réel que la situation actuelle est normale. Pour autant, le GIEC Normand nous informe que l'exceptionnel va devenir plus ordinaire. Les prévisions indiquent que les épisodes climatiques extrêmes vont se multiplier. Il y a toujours eu des sécheresses, de grosses pluies, des crues, mais pas à ce rythme. La récurrence inquiète et doit être anticipée.

Notre ambition avec ce Comité est de penser le trop et le pas assez d'eau, d'imaginer les perspectives pour garantir la disponibilité de l'eau, mais aussi sa qualité. Le Comité départemental de l'eau a un sens, il ne vient pas de nulle part, il ne plane pas non plus dans les airs, il s'inscrit dans un contexte.

D'abord, notre action est marquée par la transition écologique que nous souhaitons rendre possible, accompagner les collectivités, leur groupement et les particuliers. Ensuite, la tension dans le monde agricole. Nous ne devons pas

complexifier l'exercice du métier d'agriculteur ni alourdir leurs charges. Enfin, la situation budgétaire dégradée. Certes, nos finances sont solides, pour autant, nous devons faire avec un argent public plus rare et plus précieux.

Un contexte complexe, mais qui ne va pas nous empêcher d'agir, car ce siècle doit être vert. Il ne le sera pas s'il n'est pas aussi bleu. Nous nous y employons ensemble ici. Notre démarche partenariale est illustrée par les groupes de travail. Nous l'avons voulu pour prendre en compte la pluralité des acteurs de l'eau de notre territoire, près de 150 acteurs au sein du Comité départemental de l'eau. C'est une spécificité de la Seine-Maritime. Cette proximité permet une connaissance fine des besoins de toutes les parties de notre territoire, au même titre que les 708 communes de notre département, nous offre une granularité et une approche précise des enjeux locaux.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous partager en préambule de ce deuxième Comité départemental de l'eau. Un programme riche et divers va animer les deux prochaines heures. Il y a une logique, celle d'établir nos vulnérabilités, les comprendre, fixer un cadre d'action et partager ensemble sur les moyens pour gérer cette ressource si utile et si précieuse. Des témoignages vont jaloner notre discussion de ce jour. Nous souhaitons rendre concrète et palpable notre réflexion. Vous aurez aussi, Mesdames et Messieurs, la parole pour échanger. Encore une fois, le Comité départemental de l'eau ne plane pas dans les airs, il a les pieds sur terre. Oui, ils sont humides, nous ne marchons pas sur l'eau, mais nous ne pataugeons pas non plus.

Merci de votre attention et bonne réunion à toutes et à tous.

M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Seine-Maritime : Merci beaucoup, Monsieur le Président, à la fois de nous accueillir puis d'avoir coconstruit de manière aussi active que l'an dernier cette rencontre dont vous avez rappelé l'importance, garder un rythme et réunir dans un même lieu le plus grand nombre possible d'acteurs engagés en fonction de leurs compétences, de leurs expertises, de leurs connaissances fines des territoires et de leurs enjeux, ce que nous devons porter ensemble, ce défi d'une ressource disponible, saine et sûre et de l'anticipation. Il est important de pouvoir le restituer dans l'instance que nous formons, une deuxième réunion aussi importante que la première, car elle marque ce point de rendez-vous également très important – je veux le souligner – pour restituer tout ce qui s'est passé entre ces deux réunions. Les réunions plénières sont importantes, les travaux qui ont pu être conduits, que nous avons lancés au mois de mai dernier, nous sommes là pour en rendre compte. Les uns et les autres y ayant pris part, vous avez évoqué parmi beaucoup d'autres illustrations, nous n'allons pas toutes les détailler cet après-midi, mais vous verrez que ce sont des points d'appui très importants pour améliorer la connaissance et prendre des décisions éclairées et faire en sorte qu'elles soient les plus partagées possibles non seulement dans notre cercle ici, mais aussi au regard des préoccupations qui s'expriment dans la société civile et auxquelles nos concitoyens – et il faut s'en féliciter – sont de plus en plus sensibles. Nous parlons des enjeux quantitatifs même si les éléments dont nous disposons aujourd'hui sont plutôt rassurants, mais nous nous inscrivons – vous l'avez parfaitement souligné – dans des perspectives peut-être plus préoccupantes et c'est un bon stimulant, des éléments peut-être plus préoccupants, même à court terme. D'ores et déjà, sur la qualité de la ressource, nous avons fait état de cette préoccupation. Elle se justifie et nous en donnerons plusieurs illustrations.

Également, un éclairage que nous présenterons avec l'appui d'un certain nombre de parties prenantes sur les démarches en cours, celles qui se sont poursuivies et celles qui ont été engagées. Vous avez évoqué l'Observatoire de l'eau qui met à disposition cette information. Nous avons aussi des dispositifs qu'il faut soit généraliser soit mieux faire connaître. Je pense, par exemple, à ce qui se fait en matière d'économie d'eau, de gestion de la sobriété de la ressource en eau dans le monde de l'industrie, que ce soit de manière réglementaire ou volontaire. L'actualité nous rend encore plus sensibles – s'il le fallait – à ce qui relève de l'agriculture et notamment de la place de cette importante activité dans notre département et plus largement dans notre région au regard de la thématique de l'eau : préservation de la ressource, qualité, rôle social et environnemental des activités agricoles au titre de la ressource, la connaissance aussi de notre territoire. Nous le connaissons, vous le connaissez intimement, mais des phénomènes aussi courants que ceux des bétouilles, par exemple, requièrent d'être toujours plus appréhendés et mieux situés pour construire des démarches qui ne soient pas en surréaction, mais correctement proportionnées. C'est ce que nous faisons, par exemple, avec la profession agricole pour protéger plus efficacement les captages d'eau potable et nous savons l'importance de ce sujet compte tenu de la nature de notre sol et de notre dépendance à la nappe souterraine.

Puis, dernier volet – mais ce n'est pas le moindre –, nous inscrire dans une marche en avant à travers des perspectives que nous nous donnons pour conforter les travaux engagés et peut-être pour en susciter d'autres. De quelle manière, par exemple, devons-nous collectivement prendre en compte ces données, cette connaissance, ces perspectives dans les travaux des documents d'urbanisme ? La façon dont nous serons capables d'intégrer les thématiques de l'eau dans la planification spatiale qui sont extrêmement importantes et ont vocation à être sécurisantes. Si nous anticipons ces enjeux dans la façon dont nous mobilisons la ressource foncière, dont nous la préservons, dont nous l'utilisons aussi lorsque c'est nécessaire avec un souci d'économie et de planification, ce sont des éléments extrêmement précieux pour les porteurs de projets d'aménagement et pour les garants que nous devons ensemble être dans ce domaine. Puis, la perspective est aussi de l'innovation. Je pense à un sujet que nous avons commencé à aborder et qui se trouve illustré dans ce département, par exemple, en matière de réutilisation des eaux usées avec des conditions qui continuent d'apporter et renforcent même toutes les garanties qui doivent s'attacher à ce type d'initiative, mais qui trouvent à s'appliquer chez nous pour accompagner ces efforts d'économie sur la ressource, de suivi de la qualité, mais de réutilisation lorsque c'est possible y compris pour des usages économiquement sensibles. Nous avons plusieurs illustrations dans ce domaine dont nous pourrons faire état avec une réglementation qui, depuis notre dernière réunion, a également évolué.

Voilà pourquoi nous sommes très heureux avec les services de l'État, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'être à vos côtés pour ce beau rendez-vous et pour tout ce qui nous attend dans le prolongement de nos échanges et des indications que vous souhaitez nous voir approfondir d'ici notre troisième rendez-vous que nous avons déjà en tête.

M. Bertrand BELLANGER, président : Je vais donner la parole à François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services du Département de la Seine-Maritime, qui va en quelque sorte jouer le rôle de maître du temps, une mission particulièrement délicate, d'autant que nous avons beaucoup de sujets et de témoignages cet après-midi.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Merci beaucoup, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, pour cette introduction.

Une après-midi dense, les éléments de discours introductif vous ont permis d'avoir une vision des sujets qui seront abordés aujourd'hui. Un ordre du jour en quatre temps.

Une première séquence obligatoire que nous retrouverons dans chacun des CDE, c'est le point de situation à la fois sur le volet quantitatif et le volet qualitatif dans le département.

Une deuxième séquence autour des démarches en cours, qui seront illustrées. La diapo affichée précédemment qui faisait un résumé des éléments sur lesquels nous avons travaillé depuis un an et sur lesquels nous vous proposerons de vous transmettre une note explicative de tout ce qui s'est passé depuis un an, accompagnera aussi la diffusion du support de présentation que nous aurons aujourd'hui. Une séquence autour des démarches en cours à la fois autour des économies d'eau dans l'industrie et de la protection de la ressource. À l'issue de cette séquence, un temps d'échange et de débat donc, gardez vos questions pour cette première phase de discussion.

Une troisième étape autour des perspectives à la fois en matière d'eau et d'urbanisme et d'utilisation d'eaux non conventionnelles avec, une nouvelle fois, la possibilité de temps d'échange et de discussion avec les intervenants.

Puis, un quatrième volet, une intervention par la Vice-présidente du Département autour de la politique départementale de l'eau et la concertation qui va venir à partir du milieu de l'année 2024 sur le Plan départemental de l'eau. Vous voyez un contenu riche donc, je vais devoir forcément parfois être rude sur le timing et en termes organisationnels, inviter chaque fois les intervenants par séquence à venir devant, ainsi, vous aurez l'ensemble des intervenants en face de vous.

Je vais laisser la parole à Jean KUGLER et Jérôme LE BOUARD de la DDTM et de l'ARS sur les deux premières séquences de présentation, sur le volet quantitatif et le volet qualitatif.

M. Jean KUGLER, DDTM : Un premier point sur le volet quantitatif pour faire un point de situation de l'état de nos nappes souterraines, ce sont nos nappes qui sont le principal réservoir d'approvisionnement pour l'eau potable et pour d'autres usages puis quelques éléments sur les actions mises en œuvre en 2023 et les perspectives.

La situation en 2023, nous étions partis sur un démarrage compliqué, car nous avons eu deux périodes hivernales de faible recharge. C'est en hiver que la recharge se fait de manière conséquente et privilégiée pour les nappes d'eau souterraines. Nous avons eu deux années successives de mauvaise recharge et nous partions avec une certaine inquiétude sur l'été 2023. Fort heureusement, nous avons connu un été 2023 clément, contrairement à d'autres régions, d'un point de vue des effets de la sécheresse pour la Normandie et la Seine-Maritime. Nous avons pu passer ce cap sans trop de difficultés toutefois, dans un futur potentiellement pas si lointain, il faut que la problématique de la gestion quantitative de l'eau soit bien présente dans notre esprit.

Nous avons eu deux secteurs, l'Andelle et l'Epte, qui ont connu quelques restrictions d'usage en fin de saison estivale. Ce sont des secteurs qui, traditionnellement, connaissent des problématiques de niveau de nappe, puisqu'il s'agit de cela. C'est assez classique et ce n'était pas surprenant. Puis, nous avons également observé une demande croissante des prélèvements pour l'irrigation. C'est quelque chose de relativement nouveau même si en valeur absolue et en poids par rapport à l'ensemble des prélèvements, cela ne pèse pas encore de manière conséquente dans le département. Toutefois, c'est à prendre en considération et vous allez le voir.

Qu'en est-il pour 2024 ? Pour reprendre les paroles du Président du Conseil départemental : « Que d'eau, que d'eau », vous l'avez tous constaté, nous sommes partis sur un hiver 2023-2024 extrêmement arrosé, ce qui nous conduit en termes de recharge des nappes à avoir un mois d'avance. Vous voyez sur la carte de gauche l'illustration des niveaux piézométriques. Lorsque c'est bleu, c'est très bon, lorsque c'est jaune-orange, c'est moyen, mais globalement, la situation est positive et avec un certain nombre de flèches vers le haut c'est-à-dire que les nappes continuent à se recharger.

Nous bénéficions en milieu karstique d'une situation qui fait que les infiltrations rapides sont fortement contributrices sur un certain nombre de nappes. Parallèlement, les infiltrations qui se font par des sols saturés, qui prennent plutôt de l'ordre de trois mois, contribuent également à la recharge des nappes et que la conjugaison des deux fait que pour 2024, nous attaquons la saison estivale qui va arriver dans de très bonnes conditions. Mais encore une fois, ce n'est pas une raison pour oublier l'objectif d'avoir une gestion quantitative en pleine conscience de ce qui nous attend.

Sur les actions mises en œuvre en 2023 également, il y a au niveau régional un travail d'harmonisation fait pour que les arrêtés-cadres sécheresse soient homogènes entre les différents départements de Normandie, sous l'égide du Préfet. Cela nous a conduits à réviser cet arrêté-cadre avec une révision également d'un certain nombre de seuils définis au niveau de cet arrêté-cadre sécheresse pour passer en période de vigilance ou en période de crise.

Nous avons travaillé sur un certain nombre de doctrines en particulier sur les prélèvements au niveau agricole, puisqu'ils sont en croissance. Nous avons également travaillé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur une convention d'échange de données pour avoir un partage d'informations sur les prélèvements qui soient optimisés. Nous avons mis en place un outil local « infeuographie » qui permet à chaque citoyen d'aller consulter, pour sa commune, l'état de la situation pour la masse d'eau et les restrictions en vigueur. Cet outil sera également opérationnel en 2024.

Par la suite, nous avons observé certaines situations particulières notamment sur le secteur de Dun Veules, un cours d'eau ayant un fonctionnement particulier sur lequel nous faisons une étude plus spécifique pour approfondir sa connaissance.

Je conclurai pour ne pas être trop long sur le sujet. Vous allez voir dans la suite des présentations d'aujourd'hui que la question de la gestion quantitative de la ressource est bien prise en compte par un certain nombre d'acteurs industriels, mais pas seulement, il y a des collectivités également. Nous aurons des exemples de collectivités qui réfléchissent à une gestion plus raisonnée des besoins en eau dans leur process industriel ou à l'utilisation de ce que nous appelons « les eaux non conventionnelles », qui ont été évoquées il y a quelques instants pour, finalement, avoir

une gestion de cette ressource précieuse d'eau souterraine plus parcimonieuse et plus équilibrée dans une projection vers le futur et ce qui nous attend avec le changement climatique.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Je vous propose de passer la parole à Jérôme LE BOUARD de l'ARS sur la situation d'un point de vue qualitatif.

M. Jérôme LE BOUARD, ARS : Je voulais rappeler, même si cela a été indiqué et rappelé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président, que la qualité de l'eau figure parmi les priorités des pouvoirs publics, qu'il y a un cadre réglementaire très exigeant et évolutif qui s'inscrit dans une série de textes issue d'une directive eau potable récemment transposée en droit français et avec un certain nombre d'évolutions réglementaires à mettre en œuvre sur les prochaines années avec de nouvelles normes inscrites au Code de la santé publique, de nouveaux outils réglementaires à utiliser par les collectivités ou les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau et des améliorations en matière de surveillance et d'autosurveillance de la qualité de l'eau qui doivent être mises en œuvre.

Ce que je voulais indiquer aussi en propos introductif – mais cela avait été développé lors du premier Comité départemental de l'eau –, c'est que nous sommes dans un département avec un contexte hydrogéologique particulier qui fait que la ressource en eau est particulièrement vulnérable et qui a aussi des enjeux liés au mode d'occupation du territoire qui font que la ressource en eau est très fragile et que nous constatons des situations de dégradation de cette ressource en eau en lien avec ce contexte hydrogéologique et les modes d'occupation des sols.

Je ne veux pas aller beaucoup plus loin surtout que j'aperçois dans la salle des hydrogéologues. Ils seraient bien plus à même de rappeler ces différents modes de transfert et de pollution dans l'eau.

Rappeler aussi en propos introductif que la qualité de l'eau est constamment surveillée à la fois par les gestionnaires des systèmes de production et distribution, mais aussi par l'ARS dans le cadre de ses missions régaliennes de contrôle de l'eau potable. Au niveau de l'ARS, sur le département de la Seine-Maritime, plus de 6 000 prélèvements sont réalisés chaque année. Cela nous permet d'engranger plus de 340 000 résultats d'analyse et sur les analyses les plus complètes, presque 400 molécules sont *screenées*, dont plus de 300 pesticides. Nous avons tout de même un spectre analytique important et qui nous permet de balayer un large nombre de molécules.

Je voulais aussi indiquer et rappeler que ces données sont accessibles à toutes et à tous en direct au travers de sites internet et que côté ARS, nous nous efforçons de réaliser des synthèses et des bilans annuels transmis aux collectivités et aux consommateurs.

J'ai choisi de vous montrer deux cartes qui font plutôt état des problèmes de qualité, car c'est là-dessus que nous devons travailler collectivement à nous projeter. Je voulais rappeler – et c'est un problème historique dans le département – qu'un certain nombre de collectivités restent susceptibles ou confrontées à des risques de présence de turbidité dans l'eau du robinet. C'est un problème historique sur lequel il y a eu beaucoup de travail et d'investissement sur les dernières décennies qui ont permis de résoudre une grande majorité des problèmes et de sécuriser et fiabiliser l'alimentation en eau potable des collectivités, mais un certain nombre de territoires sont encore concernés par ce risque de turbidité. Cela a été le cas encore sur l'hiver pluvieux 2023-2024 avec notamment deux secteurs confrontés à des restrictions d'usage au robinet du consommateur. Ce sont les collectivités qui apparaissent en rouge, dont les secteurs de Goderville et de Mont-Cauvaire, et d'autres collectivités que nous considérons comme non sécurisées vis-à-vis de cette présence de turbidité, ce sont les collectivités en orange. Puis, il y a deux secteurs concernés ou qui ont été concernés par des restrictions en lien avec d'autres paramètres sur l'année 2023 concernant les perchlorates sur le secteur de Paluel et un événement plus ponctuel sur la zone industrielle et portuaire du Havre.

La deuxième carte que je voulais vous présenter concerne la présence de pesticides et de métabolites de pesticides dans l'eau distribuée. Pour ceux qui sont peut-être habitués à avoir les cartes que nous produisons annuellement, vous constaterez une évolution plutôt défavorable de la situation dans le département. Historiquement, nous étions plutôt à quelques pourcentages de populations concernées par une eau non conforme. La carte que je vous présente fait état de situations de non-conformité assez massives, car plus de 80 % de la population sont dorénavant concernés

par des situations de non-conformité. Cela s'explique par l'évolution du contrôle sanitaire en Seine-Maritime. Nous demandions à notre laboratoire – parce qu'il était en capacité de le faire – de rechercher de nouvelles molécules dans l'eau. En l'occurrence, des métabolites de deux familles de pesticides aujourd'hui interdites, des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil. Ces molécules sont retrouvées assez massivement à des concentrations qui dépassent la norme, voire qui peuvent être à des niveaux assez importants sur certaines unités de distribution et qui ont justifié à la fois la mise en œuvre de solutions curatives ou l'adaptation de certaines solutions curatives pour les unités de distribution concernées – et il faut que nous travaillions aussi collectivement là-dessus – et la mise en œuvre d'action de prévention de la qualité de la ressource pour éviter qu'à l'avenir, cela soit d'autres molécules ou d'autres métabolites de molécules que nous retrouvions dans l'eau du robinet.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Je vous propose que nous passions à la deuxième séquence qui va finalement venir illustrer par des témoignages des actions concrètes menées sur le terrain pour répondre à la fois à ces deux enjeux, le quantitatif et qualitatif. Je vais inviter la DREAL et ARLANXEO, le SMEA du Caux Central, Amélie ALLAIS, agricultrice qui viendra témoigner et l'AREAS qui vont chacun intervenir sur trois volets en lien avec ce que nous venons de voir :

- la DREAL autour des problématiques d'économie d'eau dans le monde industriel ;
- le deuxième volet autour des PSE, des Paiements pour services environnementaux ;
- et le troisième volet autour de la recherche appliquée sur les bétails.

M. Olivier MORZELLE, DREAL : Afin de compléter les actions récurrentes de l'inspection des installations classées sur la justification des consommations d'eau des sites industriels et anticiper les effets du réchauffement climatique, la DREAL Normandie a lancé dès 2019 une opération d'optimisation de la gestion de l'eau à l'attention des principaux préleveurs industriels.

Cette action basée sur les notifications de zones potentiellement plus sensibles vis-à-vis de la sécheresse, eu égard aux arrêtés sécheresse pris entre 2010 et 2019 et la superposition également des zones définies comme à l'équilibre quantitatif fragile par le SDAGE 2002-2027, a conduit à cette cartographie que vous pouvez voir à l'instant et qui s'affiche. Cette action a été complétée par un critère de choix des assujettis dont le prélèvement annuel est au minimum de 50 000 m³/an et qui a permis de définir ainsi une liste de 73 établissements industriels à l'échelle de la région Normandie, dont 42 établissements industriels à l'échelle de la Seine-Maritime toutes échéances confondues et parmi lesquels neuf établissements industriels à première échéance auxquels une demande d'audit eau de leurs installations a été formulée par arrêté préfectoral complémentaire dès l'été 2021.

Cet audit comprend quatre thèmes à étudier :

- la ressource en eau ;
- le comptage de l'eau ;
- les actions de réduction de consommation émergente de l'étude ainsi que celles engagées récemment
- et enfin, l'adaptation en cas de sécheresse.

Pour mener cet audit, deux échéances ont été fixées : une au 31 mars 2023 et l'autre au 31 décembre 2024 suivant l'implantation des sites industriels dans les zones prioritaires identifiées.

ARLANXEO, dont la représentante est à ma droite, fait partie des neuf industriels qui ont dû remettre cette année un audit de leurs installations conformément à leur échéance. Madame TROCHU de la société ARLANXEO va vous présenter dès à présent les résultats de leur étude.

Mme TROCHU, ARLANXEO : Nous allons faire un retour sur l'audit de l'optimisation de la gestion des flux d'eau que nous avons fait l'année dernière. Je suis en charge de l'environnement pour le site ARLANXEO qui se situe à Lillebonne sur la plateforme de Port-Jérôme. Nous avons à peu près 180 salariés et nous produisons du caoutchouc synthétique.

Très rapidement, nous avons :

- un sous-traitant de vapeur sur notre site ;
- une unité de traitement de l'air, un RTO ;
- une station de traitement des effluents ;
- une alimentation en eau industrielle principale ;
- et nous produisons à peu près 140 000 t de caoutchouc pour des applications principales du pneumatique ou des plastiques.

Le premier objectif était de voir si nous pouvions prélever dans une masse d'eau moins impactante. À 99 %, nous prélevons dans l'eau industrielle de l'usine de Norville et les 10 % restants, nous avons un forage sur le site, de l'eau de nappe. Il n'a pas été identifié de milieu moins impactant. Nous sommes déjà peu impactant sur la ressource en eau et sur le milieu. C'était le premier point.

Le deuxième objectif était de voir ce qui avait pu déjà être mis en place sur notre site puis, dans un second temps, de voir si des actions pouvaient être mises en place pour réduire la consommation d'eau. Nous réutilisons déjà à peu près 20 % de notre eau en utilisant des condensats refroidis donc, nous avons déjà fait pas mal de choses au niveau de la récupération de l'eau. Nous avons aussi fait énormément de travaux sur les réseaux de tours aéroréfrigérantes (TAR) pour limiter les fuites sur ce réseau et un programme également d'économie de vapeur. Qui dit économie de vapeur dit économie d'eau. C'était plutôt drivé par la vapeur, mais nous avons eu un gain de 3 % d'économie en eau.

Au niveau des actions de réduction pérenne identifiées pendant cet audit, ce sont des optimisations de suivi de consommation en eau : rajouter des compteurs, avoir des nouveaux KPI. J'ai mis en vert, orange et rouge, vous comprendrez que le coût n'est pas important, le délai et la chaîne matérielle qui représentent déjà 3 % d'économie en eau.

Concernant l'amélioration des réseaux de distribution, nous remplaçons les réseaux fuyards par des réseaux en meilleur état donc, un gain de 2 %, un délai plus long à mettre en œuvre. Ceci amène à 5 % d'économie au total.

Puis, une optimisation de réseau incendie c'est-à-dire les essais incendies, que nous pouvons faire, réutiliser cette eau. Nous sommes sur la réutilisation donc, un gain de 2 %.

Par la suite, l'optimisation des condensats vers le réseau des tours aéroréfrigérantes. C'est réutiliser plus d'eau qui provient de notre vapeur pour utiliser moins d'eau industrielle, l'eau que nous pompons. Puisque l'eau est de meilleure qualité, nous avons moins de produits et nous devons moins purger ces TAR donc, il y a moins d'eau qui sort.

Cela fait un plan d'économie à 16 % avec ces quatre actions. Un projet d'économie de vapeur également, deux gros projets sur le site sont en étude, c'est selon validation, mais potentiellement, nous pourrions avoir 13 % supplémentaire de gain.

Deux autres projets étudiés dans cet audit, mais qui n'ont pas été conservés pour des raisons de coût, de délai, c'est la réutilisation des eaux de STEP par désinfection, par traitement membranaire qui est vraiment très lourd à mettre en place.

Le troisième objectif était de mettre un programme de surveillance, je l'ai évoqué dans l'objectif 2, un gain de 3 % : des nouveaux compteurs, des nouveaux indicateurs, des actions de sensibilisation de notre personnel.

Enfin, le dernier objectif est d'avoir des dispositions applicables en cas de tension sur la ressource en eau. Dans ce cadre, nous avons un renforcement du suivi de la consommation d'eau, nous arrêtons les usages non prioritaires, nous réduisons les appoints d'eau sur nos tours aéroréfrigérantes donc, une réduction de 3 % sur la consommation totale. En cas de seuil de crise atteint, c'est le seuil le plus haut, nous pourrions même être amenés à arrêter une ligne de production qui réduirait d'un coup de 21 % le prélèvement, cela a un fort impact financier.

Là, je vous ai mis un exemple de communication que nous avons pu faire sur notre site l'année dernière pendant l'arrêté sécheresse. Nous retrouvons les niveaux : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. Tous les jours, nous suivons notre consommation d'eau avec les niveaux de réduction qui pourraient nous être imposés en cas de montée de niveau de gravité avec les bons gestes répétés. Voilà le genre de communication que nous pouvons faire.

En conclusion, l'audit a été mené avec l'expertise d'Antea Group. Nous nous sommes fait aider. Nous avons été subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau et nous avons eu une prise de conscience collective sur l'importance de la bonne gestion en eau. Maintenant, nous faisons des projets qui ne sont que réduction d'eau et plus réduction de vapeur, c'est quelque chose qui nous a vraiment été bénéfique. Nous avons également eu une meilleure connaissance du suivi de la consommation de l'eau et nous avons un plan ambitieux de réduction pérenne de la consommation en eau en cours de réalisation.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Merci pour ces deux témoignages qui permettent à la fois de suivre les aspects réglementaires et de contrôle puis de le traduire auprès d'un industriel sur ces modalités réelles de capacité de réduction de consommation, mais aussi ce lien avec l'arrêté sécheresse. Nous voyons bien dans les situations de crise notre capacité ou non à réagir très vite aux objectifs fixés par l'État au moment de la prise d'arrêté pour pouvoir répondre aux besoins des autres usagers de l'eau.

Je vous propose que nous passions à un deuxième témoignage, un volet autour de la protection de la ressource, des démarches portées par une collectivité, le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central, avec un témoignage d'une agricultrice basée sur un bassin d'alimentation de captage. Une intervention à deux voix également.

Mme Marie-Sophie CLAEYS, SMEACC : Marie-Sophie CLAEYS, je suis animatrice sur le Bassin d'alimentation de captage en eau potable d'Héricourt-en-Caux et Sommesnil pour le SMEACC. Nous sommes basés à Yvetot. C'est à peu près 34 communes et nous desservons 39 000 habitants en eau potable et nous avons cinq captages sur le territoire. Sur nos trois Bassins d'alimentation de captage (BAC), il y en a un classé Grenelle, Héricourt-en-Caux, par rapport à des problématiques phytosanitaires de nitrates et de turbidité, nous avons également le BAC de Sommesnil classé sensible aux nitrates et à la turbidité.

Sur notre territoire, nous avons énormément de bétoires, ce sont les puits d'infiltration directe et rapide des eaux de surface vers la nappe et nous avons à peu près 600 bétoires ou indices de bétoire, comme nous voyons sur la photo. Vous connaissez bien la Seine-Maritime.

Chez nous, le levier majeur pour préserver notre ressource en eau va être la présence d'herbe implantée de façon permanente pour plusieurs raisons. La première, « culture » à bas niveau d'intrants donc, peu d'azote et de produits phytosanitaires apportés sur les prairies par rapport aux cultures. Cela nous crée des zones de dilution. C'est également une plante qui va être présente sur plusieurs années, qui va protéger toute l'année contre le ruissellement, l'érosion des sols, et va également éviter le lessivage de l'azote par le fait que ses racines sont toujours là. Dès que nous allons avoir un excédent d'azote, la plante va l'assimiler. C'est également un très bon frein naturel à l'eau. Elle va permettre de la ralentir et de la réinfiltrer. Nous allons nous occuper aussi de toutes les problématiques de turbidité et de produits phytosanitaires. Elle évite aussi, par ce fait, la réduction des transferts rapides.

La problématique que nous voyons chez nous et en Seine-Maritime est que les surfaces en herbe ont énormément diminué. Elles sont notamment liées à l'arrêt de l'élevage et pour d'autres cultures plus industrielles comme le lin et la pomme de terre, nous avons perdu à peu près 500 ha sur 10 ans sur un Bassin d'alimentation de captage qui fait 9 000 ha.

Par rapport à cela, le Syndicat d'eau a décidé de mettre en place deux dispositifs. Cela s'est fait en deux temps. Le premier était le PSE talweg. Dès 2018, nous avons été sollicités par l'Agence de l'Eau pour réfléchir sur ces thématiques et nous avons élaboré un premier dispositif de paiement pour service environnemental. Il y a différentes études, je vous le passe rapidement, entre déjà caractériser le service, voir comment nous pouvions le financer, les études socio-économiques, pour savoir si les gens étaient prêts à recevoir aussi de l'argent pour un service, si les utilisateurs étaient prêts à payer si jamais il fallait le financer pour la pérennité.

Le premier modèle est un financement d'une bande de 12 m de large autour du talweg donc, l'axe de ruissellement. Il y a une rémunération de base de 700 €/ha de talweg en herbe pour les agriculteurs qui peut être portée à 800 € pour les axes les mieux protégés soit enherbés sur plus d'un kilomètre en continu, soit ponctués par des aménagements d'hydraulique douce. Pour pouvoir le financer, comme nous sommes une collectivité, nous passons par le régime des aides minimis agricoles nous permettant de donner 20 000 € sur trois ans glissants aux agriculteurs, toutes aides minimis confondues.

En contrepartie, nous demandons trois contraintes aux agriculteurs :

- déjà, c'est de maintenir l'herbe pendant au moins cinq ans ;
- qu'il n'y ait pas de produits phytosanitaires d'apportés sur la bande et pas de fertilisation minérale, qu'elle soit limitée à moins de 70 unités d'azote minéral ;
- nous leur demandons de l'entretenir aussi au moins une fois par an par le pâturage ou la fauche. Par ailleurs, s'il y a des vaches ou des bêtes toute l'année, tant mieux, mais l'idée est que la bande ne s'embroussaille pas et qu'elle puisse garder son rôle d'hydraulique ;
- et nous leur demandons dans la même idée de ne pas stocker de fumier ni d'intrants ni de récoltes, pareil, pour que la bande puisse rester fonctionnelle et que l'eau ne change pas de passage.

Nous contrôlons une fois par an, en novembre-décembre, tous les ans pour vérifier que l'herbe est toujours en place. Nous faisons tout le terrain et actuellement, c'est un dispositif financé à 100 % par l'Agence de l'Eau.

C'était notre première idée. À la base, quand nous avons monté le dispositif, nous aurions souhaité pouvoir réunir l'ensemble des surfaces en herbes, l'ensemble des prairies, car tant mieux si elle est localisée dans l'axe, mais la prairie a son rôle dans tous les sens. Le ministère de l'Écologie a ouvert un dispositif sur l'intégralité des prairies reprise par les Agences de l'Eau. Nous avons candidaté pour pouvoir le déployer sur le territoire. C'est un dispositif de cinq ans également, par contre, uniquement pour les éleveurs donc, les agriculteurs qui ont plus de 10 unités gros bovins, plus de 10 vaches globalement. C'est un engagement sur la totalité de la surface en herbe et il y a deux volets, les agriculteurs ont le choix. Ils peuvent prendre l'un ou l'autre ou les deux :

- l'azote, moins de 78 unités d'azote minéral par hectare ;
- pas de produits phytosanitaires.

Cet axe de rémunération s'applique à partir du moment où l'agriculteur a plus de 25 % d'herbe dans sa SAU donc, vraiment très tourné vers l'élevage.

Ce sont deux dispositifs qui coexistent, cohabitent et qui sont complémentaires :

- le PSE Talweg ouvert à tous les agriculteurs ;
- le PSE Prairie, qui n'est que pour les éleveurs.

Le PSE Talweg qui nous permet d'avoir vraiment une protection localisée dans les axes de ruissellement, notamment à l'amont des bétail et le deuxième qui a une protection plus diffuse donc, plutôt qui a un rôle de dilution des polluants. Tous les deux sont des dispositifs de cinq ans. La conséquence à long terme est d'avoir des prairies permanentes et sur les deux dispositifs, il y a à peu près les mêmes contraintes d'exploitation.

Pour vous donner une idée, dans le PSE talweg, actuellement, nous avons 30 agriculteurs engagés, cela fait moins de 25 km de talweg protégé, moins de 30 ha et cela représente à peu près 25 000 € par an. C'est un dispositif bien accueilli, lancé en 2020 et les agriculteurs ont été reconnaissants : nous reconnaissons que leur pâture et que l'élevage avait une valeur pour la protection de la ressource en eau. À l'avenir, ce que nous souhaitons, c'est déployer et accentuer le levier de remise en herbe, car nous pouvons financer soit de l'herbe déjà en place soit de la remise en herbe dans les axes de ruissellement.

Sur le PSE Prairie, nous avons 19 agriculteurs engagés, cela représente 600 ha et nous sommes plutôt sur un budget de 84 000 € par an. C'est pareil, c'est un dispositif bien accueilli, par contre, trois freins se sont présentés :

- beaucoup d'agriculteurs n'ont pas contractualisé par rapport à l'azote, car sur leur prairie de fauche, de contraintes agronomiques, ils avaient besoin de mettre plus d'azote ;
- il y avait aussi une crainte du désherbage des clôtures, car pour le coup, c'est zéro produit phytosanitaire, clôture comprise, il y a des éleveurs qui ne se voyaient pas désherber à la main ;
- et c'est aussi un dispositif qui ne s'adresse qu'aux éleveurs.

C'est un dispositif qui a également des limites. J'ai remis les surfaces en herbe déconverties en 2022-2023 et en face les surfaces engagées en PSE. Malgré le fait que nous arrivons à augmenter les surfaces maintenues en herbe, le dispositif n'a pas vocation et n'indique pas la diminution complète des surfaces en herbe, il permet d'en protéger, mais pas toutes. C'est aussi un outil peu adapté aux zones à fort enjeu très localisé. Il va rémunérer une bande d'herbe de 12 m, mais quand nous avons une parcelle en zone humide, le PSE ne va pas « compenser » la perte de revenus agricoles sur cette zone humide due à la remise en herbe. Elle est peu attrayante pour les petits espaces à forts enjeux environnementaux comme les zones humides avec des fonctions épuratrices.

Pour conclure, le PSE est un outil simple, flexible et facile à mettre en œuvre avec un potentiel et une influence à long terme. Il n'y a pas de modifications significatives de la courbe des pollutions aux différents captages, car :

- déjà, nous observons toujours des disparitions des prairies ;
- nous avons des changements aussi de pratiques que nous identifions sur le territoire, nous avons notamment des ruissellements favorisés par des cultures de pommes de terre qui vont augmenter ; cette année, nous avons eu 211 ha en plus de pommes de terre, ce qui est aussi à prendre en compte dans la balance, nous avons aussi par endroits des cultures avec du dessouchage ;
- et nous avons aussi une impossibilité de cibler certains espaces à enjeux forts comme les zones humides avec ce dispositif.

À l'avenir, ce que nous allons essayer de travailler, c'est d'ouvrir le PSE prairie à tous les agriculteurs, pas que les éleveurs, puisque nous en avons qui étaient intéressés, mais qui ne rentraient pas dans le critère des unités gros bovins. Il y a aussi des réflexions pour créer des PSE pour les transitions de pratiques agricoles, notamment la diminution des intrants ou l'agriculture biologique. Ce qui pourrait aussi être adopté dans le cadre du PSE, c'est que pour l'instant, ce n'est que l'herbe, mais c'est aussi d'envisager des solutions mixtes type herbe, boisement ou verger dans la mesure où il y a du verger ou de l'herbe au pied des arbres, cela crée du boisement d'infiltration.

Mme Amélie ALLAIS : Je m'appelle Amélie ALLAIS. Je suis responsable d'exploitations sur une exploitation agricole située sur Saint-Aignan-sur-Ry et la Vieux Rue. Je suis récemment installée, j'ai repris une structure agricole de 70 ha avec 27 ha de prairie permanente et 43 ha de culture. J'ai également l'atelier Vaches allaitantes de race charolaise qui représente la majorité de mon chiffre d'affaires. Je suis issue d'une famille d'agriculteurs et j'ai suivi un parcours scolaire standard, bac pro CGEA, licence, et aussitôt je suis rentrée dans un service des remplacements pendant trois ans pour découvrir tous les systèmes agricoles que nous avons dans notre secteur. Suite à cette expérience, j'ai découvert une exploitation agricole en ovins, qui fait partie d'un PSE, pour lequel je suis à mi-temps. Vous l'aurez compris, je suis double active. Je suis installée, de plus, j'ai un contrat à mi-temps à côté afin de sécuriser mon cocon familial, car je suis mère aussi de deux enfants et mon compagnon est en double activité. Jeune agricultrice double active, je suis dans une dynamique de recherche pour améliorer ma structure et qu'elle soit viable. C'est tout de même l'objectif de notre travail.

J'ai été d'abord contactée par le Syndicat des bassins versants, car j'avais des prairies permanentes situées sur le BAC du Cailly, Aubette, Robec. Ce projet de maintien des herbages et d'un financement m'a été apporté pour que ce soit attrayant. Pour ma partie personnelle, c'était bienvenu, car j'ai des vaches allaitantes donc, mes herbages étaient déjà présents, cela vient nous soutenir à leur maintien. C'est un paiement pour services environnementaux. C'est un engagement sur cinq ans avec zéro produit phytosanitaire. Pour mon cas personnel, j'utilisais des produits

phytosanitaires. Mes herbages étaient implantés, mais cela m'a décidé à ne plus en utiliser sur mes herbages. J'ai engagé mes 27 ha d'herbes en zéro phytosanitaire pour rentrer dans le plan du PSE.

Par le biais des BAC, des Bassins d'alimentation et de captage, on m'a aussi permis de découvrir les CIVAM normands, un prestataire qui a des projets agroécologiques auxquels j'ai adhéré. Ce réseau accompagne de manière collective et individuelle les différents projets que nous avons sur l'aménagement de notre territoire, de nos herbages, par exemple. Le sujet de travail individuel que j'ai choisi est les plans Suivi herbe. Comment exploiter sa prairie ? Comment l'entretenir pour qu'elle soit saine, en bonne santé et qu'il y ait aussi un rendement attendu pour qu'elle soit rentable et qu'elle garde sa place ? Nous sommes toujours dans ce projet de maintien des prairies.

Par le biais des CIVAM (Monsieur Olivier DE CARVILLE qui est animateur des groupes), j'ai un suivi particulier, individuel et il y a aussi une demande générale, collective des agriculteurs pour ce soutien. Grâce au CIVAM, nous avons monté un GIEE, un Groupement d'intérêt économique et environnemental, où nous faisons des réunions collectives trois à quatre fois par an sur des thèmes de maintien de l'élevage. Nous sommes toujours sur la rentabilité des prairies, l'alimentation, la reproduction, etc.

Tout cela pour vous dire qu'en tant qu'éleveurs, nous sommes vraiment dans l'attente et nous apprécions beaucoup ces aides, pour ceux qui veulent y adhérer. Cela permet à certains agriculteurs de se dire : « Oui, j'y pensais, mais je n'avais pas forcément envie d'y intégrer » et là, c'est vraiment un levier, on nous tend la main pour y accéder et pour vraiment aménager aussi notre territoire et que ce soit durable. Avec l'accompagnement de Monsieur Franck ASSAR, je vais monter personnellement un projet de plantation de haies et d'arbres autour de mes herbages pour éviter l'érosion, le ruissellement, etc. Je parle pour moi, mais aussi pour un groupe d'agriculteurs forcément, nous sommes vraiment dans ce besoin, car cela nous semble essentiel d'avoir ce soutien pour prévenir et maintenir nos territoires qui sont notre travail et qui permettent de nous nourrir tous les jours.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Merci beaucoup pour ce témoignage très concret qui fait réagir.

Pour finir la séquence, une intervention de l'AREAS, qui fait le lien sur ce sujet bétail que nous avons évoqué tout à l'heure, plutôt sur un aspect recherche.

M. Matthieu FOURNIER, Université de Rouen : Matthieu FOURNIER, Université de Rouen, hydrogéologue, enseignant-chercheur et responsable avec Jérôme LEDUN pour l'AREAS du programme de recherche PRIAME. Ce programme de recherche fait suite à un constat que notre ressource en eau souterraine est particulièrement vulnérable, notamment à l'infiltration des eaux de ruissellement que nous pouvons avoir en surface. Ceci est lié au substratum crayeux karstifié que nous avons dans notre territoire avec la présence de nombreuses bêtes, 11 000 bêtes recensées sur l'ex-Haute-Normandie, nous allons parler de Normandie orientale. Ces bêtes sont des points d'engouffrement rapide qui vont trépaner la couche d'argile à silex et mettre en connexion directement les eaux de surface avec la nappe sans filtration, sans autoépuration que nous pouvons normalement observer dans le cas d'une infiltration dans une zone non saturée classique.

Une photo également emblématique qui montre bien que tout ce qui va ruisseler sur notre occupation des sols, sur notre surface, va se retrouver au niveau des captages, que cela soit des sources naturelles ou des forages qui captent l'eau de la nappe. Nous avons ces transferts directs qui aboutissent à des pics de turbidités qui engendrent souvent des restrictions d'usage d'eau potable et des pollutions associées à l'occupation des sols et à ce que nous y faisons en surface. Le constat de départ par rapport à cela est que si nous voulons protéger notre ressource, notamment notre ressource en eau, mais plus particulièrement, notre ressource en eau potable, un enjeu très prioritaire pour les pouvoirs publics et les citoyens, c'est qu'il y a un nécessaire besoin d'évaluation de l'efficacité des actions de protection que nous menons sur nos territoires. Le constat que nous pouvons faire est qu'aujourd'hui, hormis des connaissances encyclopédiques et scientifiques que nous pouvons avoir au niveau des chercheurs et des universitaires, localement, nous avons assez peu de connaissances sur la vulnérabilité des bêtes et sur la contribution effective qu'ont chacune d'elles sur la qualité de la ressource en eau. Aujourd'hui, il n'y a pas d'outil d'évaluation globale des impacts des aménagements que nous pouvons faire sur le bassin versant, sur les transferts hydrosédimentaires et nous ne savons

pas évaluer l'efficacité prévue d'un aménagement particulier sur une béttoire particulière et quelle va être la traduction en résultat au niveau du captage en termes de turbidité, de transfert de ce produit phytosanitaire.

Aujourd'hui, tous les programmes d'action sont à dire d'expert, c'est-à-dire des programmes d'action qualitatifs, opportunistes qui dépendent des relations plus ou moins bonnes que nous avons avec les acteurs locaux indépendamment, finalement, de la vulnérabilité réelle de la béttoire, de l'enjeu réel que celle-ci revêt pour la qualité des eaux au captage. Pour cela, nous avons souhaité mettre en place un ensemble de programmes de recherche à différents niveaux d'échelle qui ont pour objectif de devenir des méthodes permettant d'évaluer les effets du changement climatique et de l'évolution de l'occupation des sols sur la qualité de nos ressources en eau. Dans cette myriade de programmes de recherche, il y a le programme PRIAME qui a pour objectif d'être un test qui pourrait préfigurer l'élaboration d'une méthodologie généralisée à l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime, mais également de l'Eure pour établir les futurs programmes d'action.

L'objectif de ce programme PRIAME est de fournir un outil d'aide à la décision pour prioriser les actions futures et améliorer la protection des captages d'eau potable situés dans la craie karstifiée de Normandie. L'objectif se décline en quatre axes :

- mieux cibler et prioriser les béttoires à aménager c'est-à-dire que nous sommes en capacité aujourd'hui de distinguer la vulnérabilité que représente chacune des 11 000 béttoires du territoire de la Normandie orientale et d'orienter, de prioriser les actions à mener et « ne pas nous tromper » entre une petite béttoire qui n'a pas d'enjeu et une grosse béttoire qui revêt un enjeu particulier ;
- c'est également de mieux appréhender l'impact de ces programmes d'aménagement sur la turbidité *in fine* dans les eaux captées qui est l'enjeu prioritaire ;
- de tester la mise en œuvre d'un cahier des charges déployé par les agents du territoire et de leur permettre de prévoir ce que leur action pourrait amener en termes d'amélioration de la qualité de la ressource. Cette possibilité de tester permet d'évaluer plusieurs scénarios et d'en évaluer l'efficacité prévisible ;
- quatrième point, d'évaluer la pertinence de transposer cette démarche à d'autres aires d'alimentation de captages, puisque PRIAME a pour objectif de travailler sur trois systèmes karstiques pilotes. A l'issue de ces résultats, c'est de généraliser à l'ensemble des aires d'alimentation de captages que nous pouvons avoir sur le département.

M. Jérôme LEDUN, AREAS : Concrètement, comment procédons-nous pour atteindre ces objectifs ? La méthode se base sur un couplage entre un modèle de surface qui prend en compte le ruissellement et l'érosion des sols et un modèle d'intelligence artificielle qui va simuler le transfert de l'eau et des sédiments à travers le karst depuis les béttoires jusqu'au point de captage en souterrain.

Pour cela, nous mobilisons un partenariat technique entre plusieurs organismes :

- le BRGM de Normandie et également avec les équipes du siège à Orléans ;
- le laboratoire M2C, Morphodynamique continentale et côtière, de l'Université de Rouen ;
- puis l'Association de recherche sur le ruissellement et l'érosion, l'AREAS, en partenariat avec trois collectivités locales en charge de la préservation de la ressource en eau : la Comcom Caux-Austreberthe sur l'Aire d'alimentation de captage de Limésy en Seine-Maritime, le SERPN avec l'AAC des Varras-Moulineaux, à cheval sur les deux départements et puis le Syndicat d'eau du Lieuvain sur la Forge subtile.

C'est un projet financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Nous faisons de la modélisation, mais nous nous appuyons tout de même sur un travail de terrain important avec un inventaire des béttoires et des traçages réalisés avec les collectivités locales, qui permettent en parallèle – c'était noté lors de l'introduction – de mettre à jour l'inventaire régional des béttoires et des traçages sur ces territoires, qui nous permet ensuite d'avoir des données solides pour la phase de modélisation. Nous utilisons aussi des chroniques

longues de turbidité enregistrées au niveau des captages. Nous travaillons avec une dizaine d'années de données pour calibrer des modèles et vérifier que nous nous rapprochons au mieux de la réalité.

À partir de là, nous pouvons commencer à tester des leviers d'action, des programmes d'action et d'évaluer leur efficacité concrètement sur la réduction de la turbidité, de simuler sa baisse au niveau des captages pour différents événements. À terme, nous pouvons aussi tester des effets de l'évolution de l'occupation du sol et du changement climatique.

Comme l'a évoqué Matthieu, c'est un projet qui s'inscrit dans un ensemble de programmes de recherche qui visent tous à fournir des outils aux collectivités et aux pouvoirs publics pour réduire la sensibilité des captages, à ces problématiques de turbidité qui – comme nous l'avons vu tout à l'heure – génèrent encore des restrictions de consommation de l'eau potable dans certains secteurs et peuvent transporter des polluants associés.

Nous avons plusieurs programmes à différentes échelles depuis l'échelle de l'aire d'alimentation de captage jusqu'à l'échelle des territoires de Seine-Maritime et de l'Eure.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Je vous propose que nous prenions un petit temps d'échange, si vous le permettez, Monsieur le Préfet et Monsieur le Président.

M. Claude BARBAY, représentant de France Nature Environnement (FNE) :

Il est intéressant de voir que les derniers exemples nous montrent bien que le territoire limité à un département n'a pas grand sens. Je suis frappé par le fait que nous nous penchions sur quelque chose qui actuellement défraie la chronique, qui amène des augmentations du prix de l'eau et une réaction des consommateurs. De deux choses, l'une, ou nous considérons cela comme une chance à saisir, nous répondons et nous mettons en œuvre ce qui nous est ici présenté comme relativement une réussite, cela roule, mais pour un vieux comme moi qui, depuis 30 ans, voit tous les freins qui ont fonctionné pour que nous en soyons aujourd'hui à faire des bandes enherbées sans qu'à aucun moment, n'ait été prononcée l'idée que les anciens cheminements lents de l'eau qui avaient pour but de retarder, mais aussi de faciliter l'infiltration ont été détruits en particulier par les remembrements.

La jeune agricultrice, heureusement, a introduit le fait qu'elle envisageait de replanter de la haie et de l'arbre, mais il est vrai que cela ne peut pas se faire n'importe comment. Personnellement, je vois cela non seulement de ce que je fais, mais aussi, mon fils est maraîcher bio dans l'Eure donc, je suis bien placé pour voir les difficultés et les limites de ce que nous pouvons faire. Monsieur le Préfet, vous êtes le Préfet de notre département, mais aussi de la Normandie et c'est peut-être une chance. J'ai bien connu Monsieur Bruno FONTENAIST, l'un de vos prédécesseurs pour uniquement la Haute-Normandie, mais je constate que la Seine-Maritime et l'Eure continuent de fonctionner plus spécifiquement de façon embrayée, mais là, il faudrait s'étendre absolument tous. Sur ce que j'évoquais, nous avons l'histoire du plateau du Roumois, nous sommes directement concernés aussi en Seine-Maritime, puisque les captages de Moulineaux, tout en étant en Seine-Maritime, l'eau vient du plateau du Roumois et alimente la ville de Rouen. Nous avons un bel exemple du fait que nous ne pouvons être qu'en coordination entre départements. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais chacun ici sait les relations avec la Somme ou pour l'Eure, avec l'Eure-et-Loir, etc.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Excusez-moi, pouvez-vous conclure votre intervention pour laisser la parole à d'autres personnes qui ont aussi souhaité intervenir ?

M. Claude BARBAY, FNE : De deux choses l'une où nous prenons les moyens, c'est-à-dire qu'à l'échelon normand, nous nous mettons au travail, pour n'accuser personne. Je trouve très positif ce qui se passe avec certains agriculteurs, ce qui est proposé par les gens qui s'occupent des captages, mais n'avez-vous pas l'impression que c'est parce que nous sommes au bout du bout ou nous ne le sommes pas encore en Seine-Maritime, mais ailleurs, nous le sommes déjà qu'enfin, nous faisons ce qui nous a été refusé pendant des années ?

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Je peux prendre plusieurs interventions.

Mme Élise LAPERDRIX, UPSIDE-Boucles de Rouen : Élise LAPERDRIX, j'anime l'association industrielle UPSIDE-Boucles de Rouen et à ce titre, je souhaitais compléter ce qui a été montré par ARLANXEO et apporter une précision qui est qu'UPSIDE, en tant qu'association industrielle avec ses deux autres collègues associations industrielles du Havre et de Port-Jérôme ainsi que HAROPA, est engagé dans un programme de décarbonation de l'axe Seine. Dans ce programme de décarbonation, un certain nombre d'études sont menées par les industriels, mais aussi par d'autres parties prenantes qui s'associent à ce programme subventionné par l'ADEME et qui est vraiment un programme très collectif.

L'eau est une question importante, puisque la transition énergétique doit aussi prendre en considération la question de l'eau. Nous avons démarré il y a quelques semaines une étude sur les besoins et la gestion industrielle de la ressource en eau à laquelle une quinzaine d'industriels sont associés ainsi que trois collectivités et HAROPA Port. Cette étude devrait s'étaler sur 9 à 10 mois et elle démarre. Un certain nombre de parties prenantes, en plus des cofinanceurs, vont être sollicitées ou le sont déjà par le bureau d'étude que nous avons retenu et j'espère pouvoir être en lien avec un référent de ce Comité départemental afin, soit au prochain soit à celui d'après, de pouvoir peut-être en parler.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Je vois qu'il y a un micro ouvert à côté du Président de l'Association des maires.

M. Denis MERVILLE, Président de l'association des maires : Denis MERVILLE, président de l'Association des maires et par ailleurs premier Vice-président de l'Agence de l'Eau.

Je ne voudrais pas contredire mon collègue Claude BARBAY qui était intervenu, mais lui rappeler que dans cette enceinte, en tant que Conseil général, il y a des conseillers généraux ici présents à commencer par le Président, nous avons souvent débattu de ces problèmes et le Département a aidé la mise en place de haies il y a longtemps déjà, car le retournement des surfaces en herbe n'est pas nouveau et il est dû en particulier à des problèmes économiques et des contraintes que rencontre le monde agricole.

Je voulais dire que j'ai été très intéressé par les témoignages de nos deux agricultrices parce qu'à l'Agence de l'Eau, nous avons réfléchi depuis un certain nombre d'années au moyen d'aider et l'idée des PSE est venue, nous voyons que la mise en place fonctionne bien, je voyais passer des dossiers notamment sur le Caux Central, je tiens donc à vous féliciter du travail. Nous avons parfois des débats parce qu'il nous est dit : « Vous aidez les animateurs », il faut des animateurs, il faut aller expliquer aux agriculteurs ce dont il s'agit, les rencontrer, voir les aides possibles et incontestablement, cela fonctionne bien. Vraiment, j'ai eu par moments des remontées, mais cela ne va durer que sur le 11^e programme de l'Agence de l'Eau si cela fonctionne bien et comme nous sommes en train de préparer le 12^e programme. Ce dernier prévoit encore des PSE, car nous avons de bons résultats, comme vous en avez témoigné.

Ce que je voulais dire, faire aussi la promotion des PSE, ce n'est pas toujours le cas même dans notre département et il y a fort à dire. Cela ne répond pas à tout, nous savons que le retournement des surfaces en herbe, hélas, continue pour des raisons économiques. Je suis maire rural, je vois encore des retournements, des problèmes de prix se posent, des problèmes de consommation de viande. S'il y a des herbages, il faut qu'il y ait des animaux et il faut y penser. En tout cas, je tiens à vous féliciter et à dire qu'au niveau de l'Agence et nous sommes quelques élus normands à remonter le succès des PSE, à dire que c'est une bonne mesure et vous en avez témoigné avec les limites en Seine, mais rien n'est parfait dans ce monde.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Je vous propose encore deux questions.

M. Frédéric WEISZ, vice-président du Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Arques : Je suis Frédéric WEISZ, Vice-président du Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Arques. Je vais être redondant, mais il y a la préparation du 12^e programme de l'Agence de l'Eau qui se met en place et souligner l'importance des PSE et de travailler sur la question des ruissellements, notamment agricoles, et de dire que sur des zones de talweg, il serait bon de réfléchir dans le cadre du 12^e programme à la possibilité de mettre en place des services environnementaux au profit des agriculteurs, en lien avec l'Agence de l'Eau sur les axes de ruissellement. Ces axes érodent complètement les sols et

les mettent dans les rivières. Il y a un vrai sujet sur ces questions, notamment pour aider les syndicats de Bassins Versants à travailler sur ces axes de talweg.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Une dernière intervention avant que Monsieur le Préfet et Monsieur le Président puissent éventuellement commenter les commentaires et questions.

M. Alain ROUZIES, UFC-Que Choisir : Alain ROUZIES, représentant des consommateurs UFC-Que Choisir Rouen et de Normandie pour d'autres délégations.

Les présentations qui nous ont été faites sont fort intéressantes, le témoignage de notre agricultrice qui en plus est sur le BAC Robec, Cailly que je connais bien, sont stimulantes. Mais derrière cela, un contexte nous pose problème profondément en tant que consommateurs, c'est que nous n'avons pas l'impression que nous arrivons à réussir à freiner la pollution des nappes phréatiques. Ce qui s'est passé depuis six semaines autour de l'agriculture nous inquiète fortement. Nous craignons que certaines barrières ne lâchent quand nous voyons que certains députés de Seine-Maritime proposent de passer de l'autorisation d'utiliser des pesticides de l'Anses au ministère de l'Agriculture, nous avons plus que quelques inquiétudes.

Puis, au niveau local, il y a tout de même, Monsieur le Préfet, l'idée que de belles affirmations puissent parfois être contrôlées correctement. Quand nous entendons que la demande d'irrigation commence à se développer, nous pouvons nous demander s'il y aura des gens sur le terrain qui renvoient exactement ce qui se passe.

Profondément, c'est la prévention. Vous avez évoqué le BAC de Limésy, au Coderst de mardi, il y a eu un dossier sur le plan de prévention des pollutions. Ce dont nous nous sommes aperçus, ce qui a été présenté – et Monsieur LE BOUARD ne va pas me contredire, j'espère –, c'est que depuis trois ans, nous avons vu une série de molécules qui sont apparues et qui ont fait dépasser les normes dans l'eau brute, pour certaines normes. Nous cherchons le positif. Nous en trouvons, heureusement, mais il y a des efforts extraordinaires que nous devons encore faire. Il y en a profondément, c'est la prévention, éviter de mettre dans l'eau des molécules qui vont perdurer, qui vont apparaître – comme l'a présenté la diapositive de Monsieur LE BOUARD – et qui vont devoir être traitées et conduire sans doute, pour le consommateur et parfois le contribuable, à une augmentation plus que supportable de sa facture. C'est ce qui s'est passé dans le Roumois, ce qui est profondément dommage.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Merci pour ces interventions.

M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Seine-Maritime : Rapidement, sur la question des échelles territoriales que j'ai particulièrement notée et qui me paraît être vraiment pertinente, nous sommes dans le cadre du Comité départemental de l'eau, une instance dont nous avons eu l'initiative, c'est déjà un territoire significatif à travers les éléments de bilan. Je suis tout à fait sensible et la géophysique nous incite – comme vous l'avez souligné – à prendre en compte cette dimension. Je note d'ailleurs qu'elle est parfaitement représentée dans notre instance puisque l'Agence de l'Eau est là et le bassin est une échelle qui me paraît relativement pertinente. Le niveau départemental l'est tout autant. Quand nous parlons – tout à l'heure, nous y avons fait référence – des arrêtés de restrictions d'usage en cas de crise, c'est une compétence exercée à l'échelle départementale, ce qui n'empêche pas le Préfet de région non pas d'agir par prescription régionale, mais d'inciter et même d'obtenir – comme cela a été le cas l'été dernier – une parfaite coordination interdépartementale dans les mesures de restriction d'usage. Cela a été le cas entre la Seine-Maritime et le Département de l'Eure, car nous avons des proximités et des continuités évidentes, par exemple, sur le secteur de l'Andelle, lorsque nous avons pris des mesures. Je ne dis pas que cela n'a été jamais fait auparavant, c'est désormais une approche systématique, construite et anticipée pour nous permettre d'agir au-delà des frontières administratives qui ont leur histoire, leur efficacité de manière à pouvoir travailler en proximité avec les acteurs de terrain, mais aussi en cohérence territoriale.

Par ailleurs, sur la question de la protection des captages, nous sommes dans l'actualité agricole, évoquée ici ou là, par exemple, sur une démarche de mutualisation c'est-à-dire que nous pouvons avoir une approche départementale – comme cela a été le cas en Seine-Maritime – avec la profession agricole pour bâtir un protocole départemental de protection des captages. Les premières déclinaisons territoriales à l'échelle des EPCI vont pouvoir être concrétisées

dans les toutes prochaines semaines, car nous avons un travail engagé, il y a 18 mois-deux ans, sur cette question et qui nous a permis d'aboutir à ce protocole départemental à la fois exigeant et efficace. Il est d'ailleurs efficace parce qu'il est exigeant et il le sera encore plus parce qu'il est partagé par l'ensemble des parties prenantes. Pour autant, j'ai proposé à mes collègues des autres départements normands, puisque nous avons ce petit temps d'avance grâce à cette antériorité, que nous mettions à disposition ce protocole départemental pour qu'il puisse être repris dans les autres départements. Nous faisons la démarche dans l'autre sens sur un certain nombre de thématiques, qu'il s'agisse, par exemple, de la réglementation sur les haies, des mécanismes de contrôle unique, notamment concernant les objectifs qui sont ceux de notre journée aujourd'hui, pour qu'un département qui a exploré une bonne pratique et qui propose de la généraliser puisse mutualiser ce travail de préparation et d'anticipation au profit des autres territoires. Nous sommes bien dans la recherche empirique, certes, sans prétention, sans domination, mais une démarche concrète qui trouve à s'appliquer et je suis prêt à restituer l'ensemble de ces travaux de manière à contribuer à cette bonne articulation qui n'est pas la défense d'un pré carré, bien au contraire, mais qui est le partage de connaissances et de mesures efficaces aux bonnes échelles au moins s'agissant de la Normandie, un territoire sur lequel je peux, davantage que sur d'autres, rendre compte de ce que nous essayons de faire.

Sur les autres interventions qui étaient plus des motions de principe que des questions précises, je n'ai pas à discuter de leur pertinence, simplement à les saisir comme des motivations, Monsieur le Président, pour que nous continuions à faire ce que nous essayons avec votre contribution de faire c'est-à-dire de partager la connaissance. Nous ne cachons rien de tout ce qui est aujourd'hui connu, qui est de mieux en mieux connu, y compris sur les molécules et qui pose des questions qui, pour certaines, sont redoutables, mais nous sommes là pour les identifier. Le passé est le passé, nous en sommes tous comptables à un titre ou à un autre ; il ne s'agit pas de le juger, il s'agit de s'appuyer dessus pour faire aujourd'hui plus vite, mieux et sans doute plus profondément. C'est vraiment de notre résolution et celle dont nous témoignons et qui a, à elle seule, s'il en fallait une, motivé notre démarche l'an dernier.

M. Alain ROUZIES, UFC-Que Choisir : Ce qui était derrière mon questionnement, c'est surtout de savoir si l'État mettra tous les moyens pour que les choses ne débordent pas au niveau de la santé et de la destruction de la nature.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Merci à tous pour vos interventions dans cette deuxième séquence.

Je vous propose de faire un changement de sièges. J'appelle donc le représentant de l'Agence de l'Eau, Monsieur le Maire de Bois-Guillaume, le représentant de la DDTM et de la Communauté de communes Terroir de Caux pour cette troisième séquence plus prospective ou perspective d'avenir sur quatre sujets différents.

M. Quentin DUVAL, AESN : Quentin DUVAL, Agence de l'Eau Seine Normandie.

Je vais brièvement vous présenter l'outil TURBEau élaboré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et qui est une plateforme interactive en ligne qui a pour but de favoriser l'intégration de la thématique de l'eau dans les documents d'urbanisme. La plateforme est née de deux constats :

- le premier est le besoin d'une bonne intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme : les SCoT, PLU et PLUi ;
- et le deuxième constat est le besoin des acteurs du monde de l'urbanisme et de l'aménagement plus généralement, de disposer d'un centre de ressources où ils peuvent trouver des éléments pour les aider à rédiger leurs documents et notamment des exemples de bonnes rédactions.

À qui s'adresse la plateforme ? Principalement aux collectivités et à leur service d'urbanisme, mais aussi aux bureaux d'études qui accompagnent ces collectivités dans l'élaboration de ces documents, également les agences d'urbanisme, d'autres acteurs du monde de l'urbanisme et des acteurs du monde de l'eau comme les animateurs de SAGE.

Dans quel but ? C'est faciliter la compréhension et intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Comment est composé le site ? Vous voyez une page d'accueil ici qui resitue quelques éléments de contexte et qui redirige vers deux pages du site qui sont : la page de parcours guidé et la page ressources.

Pour ce qui est de la page ressources, nous avons là-dessus :

- des éléments assez généraux et transversaux du lien entre l'eau et l'urbanisme,
- une présentation du SDAGE et des dispositions qui s'appliquent dans le SDAGE aux documents d'urbanisme ;
- une liste des acteurs associés ;
- une présentation des SAGE ;
- des éléments de vocabulaire de l'urbanisme et de l'eau ;
- et un lien vers le guide « Éviter, réduire, compenser » appliqué à l'imperméabilisation nouvelle des sols dans les documents d'urbanisme qui a été publié récemment par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et que je vous invite à aller consulter rapidement.

Pour la page parcours guidé du site, qui est le cœur du site, il s'agit d'un filtre en trois étapes qui va permettre d'obtenir des résultats ciblés en fonction des cases que nous allons cocher.

La première étape est de choisir le document qui nous intéresse. Nous avons, par exemple, les SCoT, les PLU, les deux rassemblés et une case bonus qui s'appelle « Agir au-delà des documents d'urbanisme ».

Une fois que nous avons choisi les documents qui nous intéressent, nous passons à la deuxième étape qui consiste à choisir l'étape de l'élaboration du document qui nous intéresse. Nous allons avoir, par exemple :

- l'étape préalable à l'élaboration ;
- l'étape de diagnostic du document ;
- l'étape de traduction stratégique, le PADD, c'est le cœur politique du document ;
- et enfin, la traduction réglementaire de ces orientations en dispositions concrètes.

Dans l'exemple, ce dernier est choisi et nous avons le règlement, les OAP et les annexes cochés.

Enfin, nous choisissons en troisième étape la thématique de l'eau qui nous intéresse. Tout est représenté. Nous avons, par exemple :

- la gestion des eaux pluviales ;
- la thématique des zones humides ;
- la renaturation des cours d'eau ;
- la protection de la ressource en eau au sens large ;
- le recul du trait de côte qui est représenté.

Une fois que nous avons choisi pour chacune des étapes une case à cocher, nous avons des résultats qui s'affichent. En l'occurrence, nous allons avoir trois résultats : la gestion des eaux pluviales dans les annexes, dans les OAP et dans le règlement. Par exemple, si nous cliquons sur la fiche des OAP, nous avons la fiche résultat qui s'affiche et là-dessus, sans rentrer dans le détail, nous avons à gauche les préconisations de rédactions au sens large avec les dispositions du SDAGE et du PGRI qui s'appliquent à la thématique choisie donc, la gestion des eaux pluviales. À droite, nous avons des préconisations de rédaction au sens large avec les principes communs aux OAP, les références juridiques liées à ces principes, les principes des OAP thématiques et sectoriels dans les documents d'urbanisme. Suite à cette fiche, nous allons avoir des exemples concrets de rédaction dans le document d'urbanisme. Par exemple, ici, nous avons une OAP sur le PLU de Noisy-le-Grand. C'est un extrait de ce PLU avec un lien vers le dossier complet

du PLU affiché en bas. Ces exemples ont été choisis pour leur qualité sur la thématique en question, sur le fait qu'ils soient ambitieux et qu'ils protègent bien la thématique de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Finalement, TURBEau est une centaine de pages de contenus comme celles que j'ai brièvement présentées. Nous avons des ressources thématiques et transversales assez larges avec des exemples concrets de rédactions et de bonnes pratiques. Je vous invite à aller consulter la plateforme qui est déjà disponible en ligne et je vous informe de notre intention, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, d'organiser un webinaire dédié à TURBEau, destiné à toutes les collectivités intéressées et qui se tiendrait probablement au mois de septembre 2024.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Merci pour cette intervention très efficace.

L'objectif était de vous donner envie, de vous donner le lien et qu'ensuite, il y ait vraiment un séminaire dédié ou une réunion dédiée aux territoires, aux collectivités pour rentrer plus dans le détail opérationnel de ce projet porté par l'Agence.

Nous basculons toujours sur l'urbanisme, les territoires, avec une intervention et un témoignage du Maire de Bois-Guillaume autour du sujet de la désimperméabilisation. Cela fait le lien avec la présentation que nous venons de faire à l'instant.

M. Théo PEREZ, Maire de Bois-Guillaume : Je vais préciser, Monsieur Le Préfet, que vous nous soutenez et accompagnez.

Merci beaucoup pour votre invitation et pardon, d'abord, parce qu'il y a eu un petit couac et je suis venu les mains vides donc, mon propos ne sera pas étayé d'un PowerPoint. Je vais vous demander un effort d'imagination. Je serai assez synthétique, le plus possible.

Une double indulgence, je vous la demande, car je ne suis pas non plus un spécialiste de ces sujets, mais il n'y a pas forcément besoin de l'être pour comprendre en tant qu'élus que c'est un enjeu absolument fondamental et que les collectivités territoriales et chaque strate institutionnelle a un rôle important à jouer en matière de gestion de l'eau et, en particulier – puisque l'on m'a demandé d'intervenir sur ce sujet – en matière d'artificialisation des sols qui est un domaine dans lequel la Ville de Bois-Guillaume, depuis trois ans, s'est beaucoup engagée à de nombreux égards. Cela a été évoqué tout à l'heure par Monsieur le Président. Je voudrais revenir rapidement sur cet événement climatique que nous avons connu en 2022 et qui est assez lié à ce sujet, qui était les inondations de juin 2022, particulièrement intenses sur la métropole, sur le plateau nord de la Métropole, en particulier à Mont-Saint-Aignan et à Bois-Guillaume, avec une issue qui a été dramatique. En tant qu'élus, nous nous en souvenons et il est vrai que cela nous a engagés à renforcer notre action dans le domaine de la renaturation, de la végétalisation, de la désimperméabilisation de façon générale.

C'est un des volets sur lequel la Ville s'engage, celui de la renaturation et de la préservation des sols. J'insiste sur ce deuxième volet, puisqu'avant de parler de renaturation, il convient d'abord – ou même avant de renaturer – de protéger, de préserver ce qui peut l'être. C'est le premier axe dans lequel nous nous sommes engagés avec la municipalité. Nous avons commencé, essentiellement et réglementaire, avec des modifications du PLU pour basculer des terrains voués à l'urbanisation et les protéger dans le cadre du Plan local d'urbanisme. Depuis 2020, nous avons fait basculer 8 ha de terrains à urbaniser. Nous les avons classés en zone naturelle et/ou agricole et notamment 4 ha qui appartenaient à la Ville, vraiment fléchés sur de l'urbanisation et sur lesquels nous avons plutôt installé une ferme maraîchère qui fonctionne d'ailleurs très bien, le Clos Herbeux. Je leur fais de la publicité. C'est le premier volet.

Je rassure tout de suite le Préfet et Monsieur KUGLER qui doivent me regarder de haut. Cela ne nous empêche pas de construire des logements, qui est un autre enjeu, mais la préservation de nos espaces naturels est d'abord le premier engagement qui doit être le nôtre quand nous parlons d'artificialisation et de lutte contre l'artificialisation qui s'inscrit parfaitement dans ce nouvel objectif auquel sont confrontées les collectivités, qui est le Zéro artificialisation – même si nous avons encore du temps – qui est déjà bien engagé. 8 ha de terrain qui ont déjà été protégés et 9 ha qui sont fléchés et devraient l'être dans le cadre de modifications à venir. C'est le deuxième volet sur lequel nous nous engageons, celui de la renaturation, végétalisation. Il y a plusieurs expressions pour le qualifier. C'est assez simple et

ce sont des initiatives que nous retrouvons aujourd'hui dans beaucoup de collectivités. Nous n'avons pas vraiment inventé l'eau chaude, mais nous nous sommes pas mal engagés sur ce domaine. L'objectif était d'identifier sur la commune les espaces artificialisés et sur lesquels nous pouvions agir pour les renaturer et les végétaliser. Nous avons plusieurs projets qui ont été menés dans ce cadre. Il faut savoir qu'à Bois-Guillaume, sur les 10 dernières années, à l'échelle d'une commune, ce n'est pas si négligeable que cela, c'est 40 ha qui ont été artificialisés. À l'échelle d'une commune de 15 000 habitants, ce n'est pas rien.

L'objectif est, le plus possible, d'essayer de récupérer de l'espace public, ces espaces aujourd'hui artificialisés, et de les rendre notamment perméables, puisque c'est le sujet qui nous intéresse aujourd'hui dans notre échange. Nous avons mis en place un petit dispositif, j'en fais mention rapidement. C'est le permis de végétaliser qui nous permet de dire aux habitants : « Vous prenez un petit morceau d'espace public généralement devant chez vous, la Ville vient et décroûte, vous met tout à disposition et puis vous plantez, vous vous occupez, dans un contrat qui vous lie avec la Ville, de planter et d'entretenir sur un délai de trois ans ». C'est comme un permis de construire sauf que nous ne construisons pas, nous plantons.

Nous avons un autre projet d'ampleur qui est un projet de requalification urbaine qui s'appelle le projet « Cœur de ville ». Je ne sais pas si vous passez parfois à côté de la Mairie de Bois-Guillaume, pour certains, vous voyez que c'est le chantier, c'est l'objectif de ce projet qui vise à requalifier intégralement les alentours de la Mairie et à créer un lieu de centralité. Sur ce projet, par exemple, nous installons – c'est anecdotique – deux cuves de récupération d'eau de pluie dans une capacité de 90 000 l au total, pour pouvoir entretenir ensuite la place de marché et les espaces verts alentour. Puis, surtout, l'objectif est de densément végétaliser ce lieu qui était artificialisé jusqu'à ce jour et nous allons végétaliser 56 % de la surface existante qui fait à peu près 2 ha autour de la Mairie. C'est un premier travail de renaturation.

Le deuxième projet sur lequel je voulais insister est celui de la végétalisation des cimetières qui est devenu de plus en plus un objectif, car nous ne pouvons plus traiter désormais – c'est heureux – les cimetières et pas que. Avec le projet Zéro phyto, nous avons végétalisé nos deux cimetières. Au total, cela fait quasiment 1 ha de renaturation. Nous avons planté, décroûté tout simplement, enlevé aussi tous les graviers et tout le béton et nous avons mis à la place de l'herbe et essentiellement du sédum entre les monuments pour pouvoir circuler tout en végétalisant et en rendant les sols perméables.

Nous avons également – et c'est le projet sur lequel on me demande souvent de revenir – celui de la renaturation, de la végétalisation de nos cours d'école. C'était le premier objectif que la Ville s'était fixé, puisque nous nous sommes aperçus que ce sont les espaces les plus artificialisés et pourtant des espaces dont nous avons beaucoup d'usage. Nous avons des cours d'école à l'ancienne à Bois-Guillaume, mais comme dans quasiment toutes les collectivités de France, où vous avez une surface de 1 000 m² de béton avec un arbre au milieu et c'est tout. Nous nous étions engagés au début du mandat à renaturer ou à végétaliser nos sept cours d'école à Bois-Guillaume. Nous faisons la sixième cet été, nous ferons la septième l'année prochaine. Cela se passe bien, nous apprenons aussi. À chaque fois dans ces opérations, il y a la gestion aussi des eaux pluviales, l'aménagement de noues dans chacune des cours d'école, un travail autour du ruissellement, de la renaturation et de la végétalisation. Je peux vous donner un exemple, nous en avons fait six. Comme je n'ai pas de PowerPoint, je suis obligé d'identifier un seul exemple. L'école Coty, par exemple, nous avons 50 m² de surface végétalisée, un arbre et une petite platebande autour globalement. Après les travaux, c'était 1 000 m² de surface végétalisée. Nous avons densément renaturé cet espace. J'en profite au passage pour remercier – comme je m'y étais engagé, même si on ne me l'a pas demandé – l'État, l'Agence de l'Eau et le Département qui nous accompagnent à travers des subventions sur ces projets, comme sur le projet Cœur de ville. Je le dis très sincèrement, c'est très utile, car ce sont des opérations, la renaturation, la végétalisation, qui coûtent vraiment cher dans les opérations d'investissement, mais aussi derrière, en fonctionnement. C'est peut-être aussi le petit écueil auquel nous sommes confrontés en tant qu'élus. Quand nous renaturons et végétalisons, il faut entretenir. Cela demande plus de main-d'œuvre, de ressources et de moyens que d'entretenir de l'enrobé. Ce sont des coûts de fonctionnement assez importants. Le soutien de nos partenaires institutionnels est important au moins dans les opérations d'aménagement et d'investissement.

Voilà mon petit témoignage. Merci pour votre écoute.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Je vous propose que nous basculions sur un autre sujet très important qui est la question de la réutilisation des eaux usées. Cela a été glissé brièvement lors de la première séquence par la représentante d'ARLANXEO, en lien notamment avec la complexité et le coût que cela peut représenter. Une intervention par la DDTM des perspectives et le cadre réglementaire en pleine évolution sur cette réutilisation des eaux puis un témoignage d'une collectivité, la Communauté de communes Terroir de Caux, sur la possibilité ou les réflexions de réutilisation de cette eau.

M. Cyril TEILLET, DDTM : Quelques éléments de contexte très rapides. Réflexion de la ressource – nous en avons parlé assez – qui nous oblige à repenser les usages de l'eau dans un contexte de sobriété. Dans ce contexte – et j'insiste –, ce n'est pas un droit à consommer plus, mais l'usage d'eau non conventionnelle est une option intéressante à creuser.

Le Plan eau annoncé par le Président de la République le 31 mars dernier – nous en sommes bientôt sur une date d'anniversaire – qui affirmait entre autres la volonté de massifier le recours aux eaux non conventionnelles avec pour projet ou pour ambition de développer 1 000 projets à l'échelle du territoire d'ici 2027, nous sommes sur des délais assez courts. Il y avait aussi un engagement dans cette annonce, celui de lever les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles à la fois dans l'industrie agroalimentaire, mais aussi dans d'autres secteurs industriels et pour certains usages domestiques, toujours dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes.

De quoi parlons-nous quand nous parlons d'eaux non conventionnelles ? Nous parlons de pas mal de choses. À vrai dire, nous parlons des eaux traitées par les stations d'épuration, mais aussi des eaux impropres à la consommation humaine qui sont multiples. Ce sont les eaux d'exhaure, de pluie, de géothermie, les eaux grises, les eaux de piscine, etc. Puis, un dernier point qui concerne l'utilisation de ces eaux dans les process d'industrie agroalimentaire.

Concernant le premier point, qui est celui de la Réutilisation des eaux usées traitées (REUT), nous avons un cadre réglementaire en train de se construire, qui est certainement le plus avancé aujourd'hui, qui est un cadre réglementaire simplifié avec une approche par usage. Pour illustrer, l'irrigation, l'arrosage des espaces verts, typiquement, tout le corpus réglementaire est construit. Le nettoyage des voiries est quelque chose qui va arriver très bientôt. Dans les décisions prises et dans la réglementation portée, ces usages sont conditionnés à une classe de qualité des eaux avec la possibilité d'une moindre qualité, mais si nous mettons en place des mesures barrières, toujours en garantissant les mêmes protections sanitaires et environnementales puis l'introduction de mesures préventives, telles que des distances aux zones sensibles et aux habitations.

Pour ce qui concerne l'eau impropre à la consommation humaine, l'usage ou la règle jusqu'alors était le recours à l'eau potable à part quelques exceptions qui existaient pour les eaux pluviales et les eaux grises. L'évolution réglementaire en marche permet un élargissement de ces exceptions avec l'usage des eaux non conventionnelles issues des eaux de piscine, d'exhaure ou de géothermie, toujours dans un contexte de protection des populations. Le critère sanitaire est toujours prépondérant. Ces évolutions réglementaires constituent un cadre réglementaire unique, facilement identifiable et simplifié par rapport à ce qui pouvait exister auparavant. Par ailleurs, elles précisent les procédures de déclaration ou d'autorisation, les modalités de conception technique et les critères de qualité à respecter ainsi que les opérations d'entretien, de maintenance et de contrôle applicable.

Enfin, pour ce qui concerne les autres process, un engagement avait été pris lors de la Varenne de l'eau. La réutilisation des eaux usées pour les industries alimentaires est un enjeu majeur d'adaptation pour les entreprises et de performance économique et environnementale pour ces dernières. Cela concerne le cycle de préparation, de transformation et de conservation de toutes les denrées et marchandises, le nettoyage des locaux, des installations et des équipements. Cela ne concerne pas l'utilisation de ces eaux réutilisées comme ingrédients.

La mise en œuvre de ces mesures d'utilisation des ENC dans l'industrie représente potentiellement, en fonction des process, 15 à 80 % d'économies potentielles identifiées. Ce n'est pas neutre. Nous avons chez nous une entreprise identifiée parmi les 50 entreprises nationales les plus consommatrices d'eau et pour laquelle un plan d'action doit être conduit, c'est Danone. Nous sommes directement concernés dans le 76.

En pratique sur ce sujet, la maîtrise du procédé de recyclage doit être démontrée par le professionnel dans le cadre de son plan de maîtrise des risques sanitaires. Le régime administratif qui va s'appliquer va être lié soit à un régime simple de déclaration, soit à un régime d'autorisation préfectorale plus exigeant, mais ce sera adapté par rapport au niveau du risque sanitaire. Plus le risque sanitaire est élevé, plus le niveau d'exigence sera important. Nous restons dans une simplification.

J'en viens à mon dernier point, les réflexions que nous pouvons porter sur les ENC. Il y a une opportunité, certes, mais il doit y avoir une réflexion globale, une approche de territoire intégrée qui permet d'avoir une réflexion sur la gestion de l'eau à l'échelle du territoire. C'est fondamental. Il ne faut pas être que dans l'opportunité, mais il faut vraiment que cela corresponde à un besoin et à des opportunités et des capacités. Bien mesurer aussi les incidences environnementales des projets sur le milieu récepteur. Pour illustrer, nous avons des stations d'épuration qui rejettent dans des cours d'eau, en infiltration. Cela peut être des rejets qui sont des conditions de soutien à l'étiage. Il faut être vigilant par rapport à cela. La question de la place des eaux non conventionnelles aussi dans l'économie générale de l'eau, quelle redevance ? Comment les prenons-nous en charge pour pouvoir assurer « la fiscalité de l'eau » ? C'est-à-dire la prise en charge du traitement à venir de ces eaux une fois qu'elles seront dans les circuits normaux.

Pour conclure, il faut que cela passe par une analyse de territoire en risques/opportunités. C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus. Vous avez un certain nombre de réflexions déjà menées de supports techniques, de ressources telles que le CEREMA avec de la méthodologie mise en place au travers d'expériences sur certains territoires qui sont relativement pertinentes et je vous encourage à vous documenter sur le sujet.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Je vous propose de passer tout de suite la parole à la Communauté de communes Terroir de Caux qui va illustrer les réflexions qui vont être conduites sur un territoire.

M. Robert VEGAS, Vice-président de la Communauté de communes Terroir de Caux : Comme le Maire de Bois-Guillaume, j'ai été invité et je n'ai rien préparé, désolé, ce n'était pas demandé. Je viens et je remercie l'intervenant juste avant qui a pratiquement dit tout ce que je voulais dire aussi, ce qui complique davantage mon propos ou qui va le simplifier.

Robert VEGAS, Vice-président de la Communauté de communes Terroir de Caux, 39 000 habitants. Je vais juste vous parler des stations d'épuration. Sur ma Communauté de communes, j'en ai 28 et pour 9 000 abonnés, j'ai 250 km de réseau.

Nous avons fait une nouvelle station d'épuration sur Longueuil, le projet PACCO, et nous faisons une deuxième station d'épuration neuve, de capacité 4 500 équivalents habitants, sur la Commune de Val-de-Saône. Sur ce projet, nous avons fait ce que nous appelons une zone de rejet végétalisée. Dans cette réflexion, nous avons entendu parler, par rapport au fameux Plan eau, de la possibilité de faire une REUT, réutiliser cette eau traitée. Si l'idée est plutôt bonne dans la réflexion, comme c'est en train de se construire, nous trouvons que ce n'est pas si simple que cela à faire. Il va nous falloir faire un diagnostic, car ce qui est possible sur une station ne le sera pas forcément sur d'autres. La demande est là. Nous avons des agriculteurs qui nous demandent cette possibilité, le bâtiment qui demande s'il pourrait l'utiliser, les communes pour du nettoyage de voirie, pour de l'arrosage.

Je serai plus ici non pas pour vous donner la démarche à suivre, puisque moi-même, je suis en demande. D'ailleurs, si j'ai été invité, c'est parce que nous tapons à beaucoup de portes pour savoir comment faire. Le CEREMA en fait partie. Le Plan eau, c'est vraiment faire attention à notre ressource, c'est la protéger. Nous allons essayer de nous mettre dans cette démarche au niveau de notre communauté de communes. Je souhaite bon courage aux futures communautés de communes qui vont récupérer la compétence, ce qui n'est pas simple. Tout est bon à prendre. Je reconnais que nous allons en demander beaucoup aux financeurs, mais ce sujet me paraît essentiel. Pour protéger la ressource, pour en prendre de moins en moins, utiliser de l'eau potable pour faire de l'arrosage, il va falloir à terme ne plus avoir cette pratique.

Si vous avez des questions, je pourrais y répondre, mais je vous remercie pour l'écoute.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Merci pour cette intervention qui montre que nous sommes bien sur un sujet de perspective, un sujet qui reste complexe pour tous les territoires et c'est aussi l'objectif de ce Comité départemental de l'eau de pointer les éléments complexes, essayer d'y trouver progressivement des réponses collectives. Nous voyons bien que c'est un sujet sur lequel nous démarrons seulement.

Je vous propose que nous prenions un petit temps de questions-réponses avant de passer aux dernières parties plus conclusives. Si vous avez des questions suite à ces quatre témoignages, n'hésitez pas.

M. Alain ROUZIES, UFC-Que Choisir : Une petite question à Monsieur de Bois-Guillaume.

Le passage à un cimetière beaucoup plus naturel a-t-il profondément posé des problèmes aux représentants de la Commune ?

M. Théo PEREZ, Maire de Bois-Guillaume : Cela dépend. Voulez-vous dire en termes d'acceptabilité ?

Oui, nécessairement. De toute façon, quand nous modifions la typologie de l'espace public, nous avons quelques remontées parfois, mais nous pensions que cela allait être pire. Nous l'avons plutôt bien accompagné. Cela a été un changement, c'est évident, mais finalement, quelques crispations au début et presque plus rien maintenant. Cela vaut le coup.

M. Alain ROUZIES, UFC-Que Choisir : Ce n'est pas gagné dans d'autres endroits.

M. Théo PEREZ, Maire de Bois-Guillaume : Bon courage alors.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : J'ai moi-même une question pour Monsieur TEILLET. Nous nous interrogeons sur la possibilité de réutiliser les eaux impropres à la consommation dans nos collèges. Il y a eu un flou l'été 2023 sur la réutilisation de ces eaux dans les établissements scolaires. Aujourd'hui, cela se clarifie-t-il ?

M. Cyril TEILLET, DDTM : Oui, nous pourrions en reparler, mais le contexte me semble plus clair aujourd'hui.

M. Claude BARBAY, FNE : Je voulais revenir sur le propos de la DDTM.

C'est important lorsque nous avons une nouvelle utilisation. Nous utilisons des eaux récupérées, quelles qu'elles soient, mais toujours bien se demander où elles allaient avant et quel va être l'impact du déplacement de ces flux. Si vous voulez, c'est quelque chose de fondamental, car bien souvent, les utilisateurs ne voient que leur bénéfice et ne regardent pas le milieu ou les milieux autour. Bien souvent, quand c'est la faune, la flore, ils ne réagiront que si nous y sommes attentifs globalement, les services, tout le monde. C'est fondamental.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : S'il n'y a pas d'autres questions, je vais remercier nos quatre intervenants et laisser la parole à Madame Cécile SINEAU-PATRY, Vice-présidente du Département, pour intervenir sur les politiques départementales du Département et leur évolution puis le plan départemental de l'eau et en particulier la concertation à venir, puisqu'un certain nombre d'acteurs autour de la table vont être mobilisés à compter du deuxième semestre 2024.

Mme Cécile SINEAU-PATRY, vice-présidente du Département : Nous partageons vos questionnements et nous avons eu à les intégrer dans notre propre réflexion. J'y reviens à l'instant.

Peut-être commencer par une petite diapo qui a le mérite de reposer les choses quant au nombre d'infrastructures, linéaires, kilomètres des différents réseaux qui sont nécessaires tant pour la distribution de l'eau potable que pour l'assainissement, le nombre d'ouvrages aussi pour lutter contre les inondations puis un petit topo sur les rivières et aussi, car c'est une particularité, cela a été dit cet après-midi, quant au nombre important de maîtres d'ouvrage sur chacune des thématiques.

Pour revenir très succinctement, sous forme de bilan, quant à nos politiques départementales, avant d'évoquer avec vous les évolutions que nous avons votées ici même il y a quelques semaines – c'était le 7 décembre dernier – au regard des quatre thématiques qui vous sont présentées sous la forme de slides avec les différents champs d'intervention qui sont les nôtres quant aux aides financières et aux aides techniques, vous donner quelques exemples de réalisations qui ont pu être accompagnées ces dernières années, au moins depuis le vote de ce que nous avons appelé notre nouvelle politique de l'eau depuis 2017 en l'espace de six ans. En matière d'eau potable et d'assainissement, nous avons accompagné :

- 19 aménagements nécessaires à la protection des captages ;
- la construction de 10 unités de traitement de l'eau potable ;
- 17 km de réseaux d'eau potable renouvelés et que nous avons aussi aidés et accompagnés ;
- la réhabilitation de 15 stations d'épuration ;
- 20 km de réseau d'assainissement ;
- 210 installations d'assainissement non collectif qui ont également été aidées.

En matière d'inondations et d'eau pluviale, le Département a accompagné financièrement :

- 222 communes pour leur schéma de gestion des eaux pluviales ;
- 14 projets de sensibilisation à la culture du risque.

Concernant la gestion durable des espaces publics, nous l'évoquons à l'instant, concernant les cimetières, nous avons accompagné techniquement, financièrement :

- 110 collectivités vers le Zéro phyto ;
- 15 cimetières végétalisés ;
- huit systèmes de récupération d'eau de pluie.

Je vous ai donné quelques exemples. En six ans, 30 millions d'euros d'aides ont été versés et votés à l'investissement.

Quelques exemples aussi concernant tout ce qui relève des cours d'eau et les zones humides, ce sont :

- 16 km de berges ;
- 52 km de ripisylve restaurés ;
- 242 km de clôtures ;
- 812 abreuvoirs installés ;
- 97 propriétaires d'obstacles à l'écoulement qui ont été aidés pour la restauration de la continuité écologique.

Soit, depuis 2012, 6 millions d'euros tant en investissement qu'en fonctionnement qui ont pu être versés et votés par la collectivité départementale.

Pour les évolutions concernant nos aides, nos constats sont les mêmes. Il nous fallait agir, réfléchir quant aux incidences du changement climatique avec ces priorités à savoir, il nous faut travailler à la préservation de la qualité de l'eau, à sa disponibilité, à prévenir, à gérer les crises qui seront nécessairement plus fréquentes et sous des formes multiples. Il nous faut aussi – car c'est aussi notre ADN en tant que collectivité départementale – renforcer les stratégies collectives, cultiver l'interconnaissance, engager et accompagner une dynamique territoriale plus globale, plus efficace et qui intègre l'ensemble des acteurs et des usagers de l'eau puis – car nous ne l'oublions pas, nos ENS font aussi partie de cette politique – restaurer les milieux naturels et leur fonctionnalité.

Au regard de ces constats et de ces impératifs, des objectifs que nous nous sommes fixés avec le plan Climat 76, dont nous avons voté la deuxième édition en juin dernier, nous avons adopté quelques évolutions à ce stade de notre politique de l'eau classée sous ces trois thématiques telles qu'elles vous sont présentées dans les trois colonnes.

Concernant le sujet des économies d'eau, de la sobriété pour les bâtiments et les services publics au bénéfice des communes et des groupements de communes, le Département propose dorénavant un nouveau dispositif financier qui aide à la réalisation des études et des investissements nécessaires avec un taux de 30 % et un plafond de dépenses éligibles pour les investissements à hauteur de 100 000 €. Je pense notamment à un dispositif qui pourrait aider, à des détecteurs de fuite, à l'acquisition de détecteurs, à la mise en place d'audits, autant de réflexions, autant d'investissements nécessaires au regard de la nécessité de faire des économies d'eau.

Nous avons aussi relevé le plafond des dépenses éligibles de 30 000 € à 50 000 € pour les aides aux communes relatives à la récupération des eaux de pluie pour les bâtiments publics. Le Département va aussi porter – nous aurons l'occasion de voter très prochainement lors d'une Commission permanente – un marché de type accord-cadre au bénéfice des communes pour leur simplifier l'accès aux diagnostics des consommations d'eau.

Voilà pour ce premier volet concernant les économies.

Concernant maintenant la deuxième thématique, en vert, l'infiltration des eaux pluviales. Le Département propose maintenant un dispositif d'aide aux communes et aux groupements de communes qui permet la gestion à la source des eaux pluviales avec des solutions fondées sur ce que nous appelons « la nature ». Tout simplement, nous en parlons à l'instant avec Bois-Guillaume, la désimperméabilisation, les noues, les fossés, les arbres de puits, autant de solutions fondées sur la nature pour répondre à ces thématiques. Le Département propose également un nouveau dispositif financier aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, ce qui était le cas jusqu'à maintenant pour les communes, que nous avons élargi aux particuliers.

Enfin, concernant la troisième thématique, eau potable et assainissement, pour les bénéficiaires de ces aides, nous avons supprimé le seuil des 50 000 habitants de façon à nous adapter aux nouvelles gouvernances. Je pense notamment à l'intégration maintenant de Caux Seine aggro. Restent néanmoins exclues la Métropole de Rouen et la CU du Havre. Nous avons également relevé le plafond des dépenses éligibles pour l'assainissement collectif, pour les stations ainsi que les conditions de ressources pour l'assainissement non collectif et faire ainsi bénéficier davantage de ménages en relevant également le plafond des dépenses éligibles. Enfin, le Département propose des aides aux projets innovants en matière d'eau potable et d'assainissement et à toutes sortes de projets qui vont vers la sensibilisation et la communication vers les abonnés.

Voilà pour ces nouveaux dispositifs essentiellement financiers, mais aussi qui s'accompagnent toujours d'une aide technique et des différentes séances de technicité faites à l'échelle du Département avec les collectivités.

Concernant toujours notre politique, nous avons souhaité poursuivre, mais aussi renforcer encore, notre volonté qui est le propre de notre collectivité, son ADN, de renforcer la dynamique territoriale sur des sujets évoqués de part et d'autre dans les différentes interventions sur les économies d'eau, des réflexions peut-être entamées sur la tarification progressive, sur le sujet de grande importance évoqué à plusieurs reprises, la réduction des substances dangereuses dans l'eau, l'incitation à la mise en place en ce sens, de plans d'action, sur la sensibilisation à la transition écologique et énergétique, au déploiement, par exemple, de la fresque du climat ou d'ateliers de sobriété, sur des sujets de réflexion sur la gestion à la source des eaux pluviales, sur la culture du risque aussi. Voilà aussi une thématique nécessaire au regard des incidences du changement climatique et son côté plus fréquent, mais aussi plus important.

Dans son propre fonctionnement, le Département se veut aussi toujours plus exemplaire et c'est, en cela aussi, répondre à des objectifs de notre plan climat. Par exemple, sur la réduction de nos propres consommations d'eau, nous avons testé sur un certain nombre de collèges des compteurs intelligents qui se trouvent tout à fait efficaces et avons pris la décision de les généraliser à l'ensemble de nos collèges. Sur la récupération de nos eaux de pluie sur plusieurs de nos centres d'exploitation des routes, la volonté est de le généraliser à terme sur l'ensemble de nos bâtiments. Sur le sujet évoqué sur les cours d'école, nous l'avons mené sur les cours des collèges, sur la

désimperméabilisation et au moins de commencer sur les collèges urbains et de créer ce que nous appelons « les îlots de fraîcheur ».

Voilà les différentes actions que nous souhaitons accompagner, mener, à la fois être exemplaire et continuer d'être un animateur de premier plan pour l'ensemble des collectivités et en profiter pour faire la sensibilisation auprès du grand public. Avoir, nous aussi, la volonté de faire des partenariats toujours. C'est le cas avec l'AREAS, mais pas que, avec du partenariat universitaire, de faire intervenir des chercheurs puis – je l'évoquais à l'instant – de contribuer à l'Observatoire de l'eau.

Je l'évoque car nous en avons parlé lors du premier CDE, Monsieur BELLOUARD l'a rappelé aussi tout à l'heure, nous avons d'ores et déjà commencé à travailler sur le Plan départemental de l'eau. Peut-être rappeler les objectifs de ce Plan départemental de l'eau, l'idée est bien de faire émerger des solutions pérennes pour sécuriser l'alimentation en eau potable dans un cadre climatique à fort impact et – faut-il le rappeler peut-être ou non, je parle de toutes les collectivités – en des temps où les ressources financières vont être relativement limitées dans un cadre contraint financier. L'idée est d'élaborer une stratégie d'action collective pour être en capacité d'accélérer l'adaptation des territoires et d'une autre, en l'occurrence, aux conséquences du changement climatique.

Cette stratégie est très attendue par l'ensemble des partenaires institutionnels et s'achèvera d'ici à 2025. Vous en avez ici le rétroplanning. Selon les conclusions de l'étude, une réflexion sera menée pour proposer, de notre côté, une nouvelle évolution de la politique de l'eau du Département dans la limite – je m'empresse de le dire aussi – de ses compétences et de ses capacités budgétaires. Enfin, cette démarche permettra parallèlement la mise en place d'un observatoire de l'eau alimenté par les différentes observations ou recherches menées pendant ces 15-20 mois, durant cette phase d'étude du plan départemental.

À ce stade, l'étude est aujourd'hui au stade d'état des lieux. Cette première étape a vocation à mettre en lumière les forces et les fragilités relatives à l'alimentation en eau potable dans notre département et va donner lieu à des ateliers d'échange avec l'ensemble des structures compétentes sur le sujet, sur l'eau potable. Cette étude sera ponctuée de différents temps de concertation, à noter que le premier avec l'ensemble des acteurs aura lieu et est prévu, m'a-t-on dit, à la rentrée c'est-à-dire autour de septembre, octobre 2024.

À l'occasion du prochain Comité départemental de l'eau, nous aurons l'occasion de revenir de façon plus précise sur déjà les premiers éléments que nous aurons à notre disposition pour vous présenter de façon plus avancée le contenu de ce Plan départemental de l'eau, mais l'idée est bien d'avoir une stratégie à l'échelle du département avec l'ensemble des acteurs, eu égard à toutes les incidences, les changements qui vont tous nous concerner. Nous le disions au tout début de cette séance de travaux, certes, le sud de la France aujourd'hui est impacté, mais pour tous les sujets, le Département travaille sur le littoral, sur la Seine, sur un grand nombre de sujets qui concernent la transition, l'ensemble de ces changements climatiques et des répercussions des incidences qui, nécessairement, impacteront notre territoire.

Merci pour votre attention.

M. François BELLOUARD, Directeur général adjoint des services : Avant de laisser la parole à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président en conclusion, juste vous rappeler que l'ensemble des supports vont vous être transmis. Nous vous transmettrons aussi une petite note de synthèse de ce qui a été réalisé entre le premier et le deuxième CDE. Sur les modalités de concertation pour le Plan départemental de l'eau, elles sont en cours de finalisation, nous vous les diffuserons pour que vous puissiez anticiper votre association à cette concertation le plus rapidement possible.

M. Bertrand BELLANGER, président : Mesdames, Messieurs, d'abord, je voudrais remercier François BELLOUARD d'avoir tenu le chronomètre avec une grande efficacité, ce qui nous permet de terminer quasiment dans les temps.

D'autre part, je voudrais, vraiment du fond du cœur, remercier tous les intervenants qui ont pu, cet après-midi, nous montrer dans les différents domaines combien le travail entrepris est utile, performant, aborde à la fois les sujets de la quantité de l'eau, de la qualité de l'eau, des sujets des usages. Cela montre vraiment combien tout ce travail que nous

engageons qui était à l'origine, Monsieur le Préfet, de notre souhait de vouloir créer ce Comité départemental de l'eau, de bien vouloir montrer que tout cela ne peut se faire que dans une logique de transversalité, de partenariat et de ce qui pourrait apparaître comme une difficulté ou une faiblesse parce qu'il y a beaucoup d'acteurs de l'eau dans le département de la Seine-Maritime. Cela évoluera, mais d'une certaine façon, tout cela est aussi une richesse. Les travaux de cet après-midi l'ont montré. Merci beaucoup aux différents intervenants qui nous ont présenté leurs travaux.

Je voudrais vous dire aussi, en guise de conclusion, que vous allez avoir des informations à la fois sur le PowerPoint d'aujourd'hui, mais aussi sur les travaux menés par les différents groupes de travail. Ces groupes de travail sont aussi à votre disposition pour apporter de la valeur ajoutée, de la matière, car c'est ainsi que nous allons pouvoir mener un travail utile et performant pour notre territoire.

Enfin, je voudrais, Monsieur le Préfet, vous remercier et l'ensemble des services de l'État qui nous apportent, dans le cadre du Comité départemental de l'eau, leur contribution et j'y ajoute naturellement les services du Département parce qu'il y a aussi un très bon travail en partenariat entre nos deux organisations. C'est ce qui fait cette spécificité du Comité départemental de l'eau. Comme je le disais en introduction, il ne s'agissait pas de la seconde, mais la deuxième réunion de notre comité. Cela veut dire que nous allons enchaîner après sur d'autres réunions, sur d'autres réunions de groupes de travail, car c'est ce travail collectif que nous portons et qui sera utile à nos concitoyens et aux générations qui nous suivront.

Merci beaucoup. Monsieur le Préfet, je vous cède la parole pour la conclusion.

M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Seine-Maritime : Merci de nous avoir accueillis. Je voulais vous dire que je suis sincèrement et profondément impressionné par la qualité des présentations. En dehors du respect du timing, je trouve qu'il y avait de la clarté, de la pertinence, de la force. Il ne s'agit pas de se donner collectivement quitus. Nous l'avons bien compris. Notre esprit est celui de la lucidité sur les enjeux, les urgences d'une certaine façon. Elles sont fortes et ont été rappelées, nous les partageons. Notre enjeu est la responsabilité, la coresponsabilité sur beaucoup de sujets. Le volontarisme dans les interventions, la stratégie que vous avez présentée, Madame la Vice-présidente, en est le témoignage pour le Conseil départemental, mais nous avons eu maintes illustrations du fait que ce ne sont plus seulement des réflexions. Il faut continuer à réfléchir. Ce ne sont plus seulement des perspectives, mais des actions qui s'articulent, qui se coordonnent, qui vont continuer à le faire, qui ont aussi besoin de tirer les leçons des expériences, les nôtres et celles d'autres territoires et nous le ferons avec la même motivation. Je ressors conforté, si besoin était, de nos échanges. Ils ont une valeur pédagogique, démonstrative au-delà de cette Assemblée. Nous avons vocation à entraîner, à nourrir un mouvement de prise de conscience qui ne sera jamais achevé d'une certaine façon et surtout d'objectifs ambitieux.

Ici, en Normandie, nous étions convenus l'an dernier d'utiliser du mieux possible le temps que nous avons, peut-être davantage que d'autres territoires, il n'y en a jamais trop. Je parlais d'urgence à l'instant. Je suis habitué, comme vous, par ce sentiment d'urgence, de besoin de cohérence dans l'action qui nous réunit. Nous aurons l'occasion de nous retrouver dans ce format, Monsieur le Président, peut-être à la fin de l'année, y compris pour prendre acte de ce Plan départemental de l'eau qui se construit, qui se coconstruit. D'ici là, comme nous l'avons fait depuis mai 2023, un certain nombre de rendez-vous intermédiaires sont d'ores et déjà prévus auxquels les uns et les autres, avez commencé, continuerez ou viendrez vous associer. Je pense au premier Comité pilotage de l'assainissement qui est ouvert aux structures compétentes et nous avons vu à quel point ce sujet était, avec d'autres, structurant, avec des réunions techniques aussi sur les diagnostics des systèmes d'assainissement. Je pense à la mise en place d'ateliers d'échange sur l'eau potable, la protection de la ressource. Elle a été à plusieurs reprises évoquée comme un élément d'attention, de vigilance dans notre département. Je pense aussi à des rencontres techniques dédiées à la gestion des eaux pluviales. Cela a été évoqué à l'instant avec des illustrations très concrètes qui sont porteuses de sens et de bonnes pratiques que nous avons vocation à partager.

Lucidité, responsabilité, motivation renforcée, ce sont trois ingrédients qui nous conduisent à nourrir à la fois de l'espoir raisonné, de l'espoir fondé sur l'urgence et à nous fixer un objectif commun dont nous continuerons à rendre compte, comme nous l'avons fait aujourd'hui, au cours de ces prochains rendez-vous.

Merci à tous. Merci à chacune et à chacun pour ces contributions particulièrement pertinentes et qui montrent aussi une forme de maturité progressivement acquise de cette réflexion collective.

Merci.